

GLOBAL STUDIES INSTITUTE DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

COLLECTION « MÉMOIRES ÉLECTRONIQUES »

Vol. 102-2019

Le développement de l'industrie locale et des chaînes de valeur dans le cadre de l'intégration régionale : le Burkina Faso dans l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Mémoire présenté pour l'obtention du
Master en études africaines
par Babou Sébastien Diasso

Rédigé sous la direction de Céline Carrère
Juré : Jean-Marc Solleder
Genève, août 2018

Remerciements

Mes remerciements vont à l'endroit de ma directrice de mémoire, la professeure Céline Carrère, pour sa disponibilité, ses conseils et orientations qui ont sans doute permis l'aboutissement de ce travail.

Mes remerciements à M. Jean-Marc Solleder pour avoir accepté d'être membre du jury.

Mes remerciements à la direction du Master études africaines et à tout le corps enseignant pour ce programme d'étude et pour tous les efforts déployés à l'endroit des étudiants.

Mes remerciements au Global Studies Institute (GSI) et à l'Université de Genève qui nous ont offert un cadre de travail adapté à la réussite des études.

Mes remerciements également à l'endroit des camarades étudiants du Master études africaines et d'autres programmes d'études pour les échanges mutuellement bénéfiques.

Mes remerciements aux frères, sœurs et amis pour les soutiens multiformes.

Dédicace

Je dédie ce travail à ma maman et à toute ma famille.

Sommaire

Remerciements	2
Dédicace	3
Sommaire	4
Acronymes et abréviations	5
Table des figures	6
Résumé	7
Introduction	8

Partie I

Structure industrielle et exploitation des chaînes de valeur

Chapitre 1. Les facteurs déterminants dans les chaînes de valeur	12
1.1. Chaînes de valeur et échanges commerciaux	12
1.2. Facteurs favorables à l'exploitation des chaînes de valeur	13
Chapitre 2. Relation entre industrie et chaînes de valeur : le cas burkinabé	15
2.1. Programmes d'industrialisation au Burkina Faso	15
2.2. Situation actuelle de l'industrie et impacts sur l'exploitation des chaînes de valeur	17

Partie II

Relancer les chaînes de valeur par l'intégration régionale

Chapitre 3. L'impact de l'intégration régionale sur le secteur industriel	24
3.1. Effets théoriques et empirique de l'intégration régionale	24
3.2. Politiques économiques : Programme Économique Régional (PER) de l'UEMOA	28
Chapitre 4. Étude de cas : l'industrie du beurre de karité et la chaîne de valeur	30
4.1. Caractéristiques, état des lieux et chaînes de valeur	30
4.2. Politiques de promotion des chaînes de valeur	36
Conclusion	39
Bibliographie	41
Annexes	45
Table des matières	54

Acronymes et abréviations

APEX-BF	Agence pour la promotion des exportations
APFNL	Agence pour la promotion des produits forestiers non ligneux
API-BF	Agence pour la promotion des investissements du Burkina Faso
BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque Mondiale
CCIA-BF	Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat du Burkina Faso
CEA	Commission Économique pour l'Afrique
CEFORE	Centre de formalités des entreprises
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
ENP	Étude Nationale Prospective
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation
FASOTEX	Faso Textile
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
ITC	International Trade Center/ Centre de commerce international
KWH	Kilowatt/heure
LIPDHD	Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable
MCIA	Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat
MEF	Ministère de l'économie et des finances
OCDE.	Organisation de Coopération et de Développement Économique
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONU.DI.	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PER	Programme économique régional
PME/PMI	Petites et Moyennes Entreprises/ Petites et Moyennes Industries
PNDES	Programme National de Développement Économique et Social
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SN-CITEC	Société Nouvelle Huilerie et Savonnerie Citec
SN-SOSSUCO	Société sucrière de la Comoé
SOFIB	Société de Fabrication Industrielle du Burkina
TEK	Tonne Équivalent Karité
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

Table des figures

Figure 1 : Répartition des entreprises par domaines d'activités	18
Figure 2 : Part contributive des branches d'activités du secteur secondaire dans le produit intérieur brut (PIB) depuis 1986	19
Figure 3 : Part du crédit selon la durée en pourcentage du crédit total à l'économie	21
Figure 4 : La bande du karité en Afrique subsaharienne	31
Figure 5 : Part de la production d'amandes des principaux pays d'Afrique de l'Ouest	32
Figure 6 : Collecte, consommation et exportation d'amandes et de beurre de karité	33

Résumé

Nous avons dans ce travail étudié la question des chaînes de valeur au Burkina Faso dans la perspective de cerner leur réalité ainsi que le processus d'industrialisation du pays dans le contexte de l'intégration régionale (Union Économique et Monétaire Ouest Africaine). Une meilleure exploitation des chaînes de valeur nécessite de bonnes capacités de transformation industrielle pour permettre de passer des ressources de base à des biens et services intermédiaires comportant une valeur ajoutée plus importante. Il semble que l'intégration régionale pourrait à travers les effets d'agglomération inhérents au processus entraîner la dégradation du tissu industriel des pays de l'Union qui disposent de faibles dotations factorielles par rapport aux autres et cela rendrait difficile une bonne exploitation des chaînes de valeur pour ces derniers. On observe en effet une dégradation progressive de l'industrie burkinabé, mais on ne peut pas lier cela au seul fait de l'intégration dans l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Les conditions de production qui prévalent à l'intérieur du pays laissent à désirer et n'encouragent pas la transformation industrielle. L'UEMOA, dans le sens de renforcer les capacités des industries de l'union, a mis en place des programmes de développement qui ont contribué à renforcer l'industrie burkinabé et permettent de tirer un meilleur profit des chaînes de valeur. L'étude de cas que nous avons réalisé sur la chaîne de valeur du karité a permis d'identifier les potentialités du Burkina Faso dans le secteur des produits oléagineux en général et le karité en particulier. Nous avons aussi pu identifier les contraintes notamment les coûts de production et l'état de l'environnement des affaires qui entravent la réalisation d'économies d'échelles, la diversification de la production industrielle et le développement de l'industrie agroalimentaire.

Introduction

Les chaînes de valeur sont devenues un déterminant important dans l'évolution des échanges commerciaux. Elles ont entraîné une intensification des échanges et une modification de leur nature, passant des échanges de biens et services finis à des échanges de biens et services intermédiaires. Cela implique un certain degré de transformation au niveau local, pour créer de la valeur ajoutée supplémentaire et permettant un accroissement de la richesse nationale. Elles sont une opportunité pour les pays en développement comme le Burkina Faso car pouvant favoriser l'accroissement de sa richesse nationale par l'apport de valeur ajoutée supplémentaire surtout dans le contexte actuel de l'intégration régionale. Il est donc intéressant de cerner pour le Burkina Faso la réalité de sa participation aux chaînes de valeur, le processus d'industrialisation qui facilite la transformation des ressources au moins en biens et services intermédiaires ainsi que les effets de l'intégration régionale sur ces phénomènes. Cela requiert aussi une analyse des facteurs qui ont favorisé l'émergence et l'exploitation des chaînes de valeur afin de vérifier la position du Burkina Faso par rapport à ces facteurs.

La chaîne de valeur d'une manière générale est définie comme l'ensemble des activités productives réalisées par les entreprises dans différents lieux géographiques au niveau mondial pour amener un produit ou un service du stade de la conception au stade de la production et de la livraison au consommateur final¹. C'est donc l'ensemble des actions mises en œuvre dans plusieurs endroits pour passer d'un concept ou d'une matière première à un produit intermédiaire ou fini. Le choix des lieux géographiques est bien sur justifié. Ce sont des considérations telle la disponibilité d'une matière première ou d'un facteur de production, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée ou spécialisée, la disponibilité ou la facilité d'exploitation d'une technologie donnée, et la capacité de l'environnement économique à faciliter la production et la rentabilité des biens et services visés. Les exemples des industries aéronautiques, électroniques et textiles peuvent être pris comme illustration de cette notion de chaîne de valeur. En effet, les différentes composantes sont produites dans différents pays et exportées dans d'autres pour être assemblées et redistribuées². Le concept de chaînes de valeur est également employé dans l'approche filière, au niveau du secteur agricole surtout, pour expliquer la valorisation d'une ressource primaire donnée dans un pays en passant de la matière première à des produits finis ou semi-finis (intermédiaires) par la transformation industrielle³. La finalité est d'accroître pour ce pays sa part de la valeur ajoutée totale issue de cette ressource.

Aussi, participer ou exploiter les chaînes de valeur reviendrait pour un pays à pouvoir intégrer des intrants étrangers dans ses exportations ou fournir des biens et services intermédiaires locaux destinés à incorporer les exportations d'autres pays ou encore à pouvoir valoriser une ressource donnée pour laquelle il dispose d'un avantage en développant plusieurs types de productions qui exigent des niveaux de transformation et de technologie de plus en plus élevés. C'est en cela que le pays pourra bénéficier le plus possible d'une part élevée de valeur ajoutée issue de la ressource.

La capacité de transformation industrielle apparait donc importante dans l'exploitation des chaînes de valeur⁴ en tant que processus permettant d'ajouter considérablement de la valeur à la ressource et les pays comme la Chine, le Mexique, et la Corée⁵ qui participent aux chaînes de valeur, en tant qu'importateurs d'intrants étrangers et exportateurs de biens et services intermédiaires, ont favorisé les activités de

¹ Gary GEREFFI (et al.), « Globalization, Value Chain and Development », *Institute of Development Studies bulletin*, 2001, no. 32.3, p. 4.

² Michèle RUTA, Mika SAITO, « Les chaînes de valeur », *Finances et Développement*, mars 2014, p. 52.

³ Gary GEREFFI et al. « Globalization, Value Chain and Development », *op. cit.*, pp. 5-6.

⁴ Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), *Transformer les économies africaines par des politiques commerciales et industrielles intelligentes*, 2017 ; Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), *Économies interconnectées : Comment tirer parti des chaînes de valeur mondiales*, Réunion du conseil au niveau des ministres, mai 2013, pp. 34-36.

⁵ Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), *Économies interconnectées : Comment tirer parti des chaînes de valeur mondiales*, *op.cit.*, pp. 14-15.

transformation industrielle à travers des réformes de politiques économiques nationales engagées par ces derniers pour créer des conditions économiques favorables.

C'est pourquoi le Burkina Faso après les indépendances avait aussi manifesté une volonté politique de développer son tissu industriel, à travers des programmes de développement dans le but de favoriser la transformation industrielle des produits locaux toute chose qui favoriserait une bonne exploitation des chaînes de valeur. Mais on observe que le Burkina Faso a toujours une économie très peu diversifiée et participe aux chaînes de valeur mondiales pour l'essentiel à travers l'exportation de ses matières premières brutes en tant que biens intermédiaires pour d'autres pays⁶. Le pays malgré qu'il dispose des ressources à valoriser se retrouve confronté à des problèmes transversaux qui entravent le développement de son secteur industriel indispensable à une bonne exploitation des chaînes de valeur⁷.

On peut citer au plan théorique entre autres contraintes au développement du secteur industriel d'un pays, l'enclavement du pays, la faible disponibilité et qualité des infrastructures physiques et technologiques, l'insuffisance d'investissements structurants, les difficultés d'accès aux marchés, les coûts élevés des facteurs de production, les difficultés d'accès aux financements bancaires et aux marchés financiers, les problèmes de stabilité politique, la faible capacité des institutions à opérer des réformes et à les garantir, les incohérences dans les politiques industrielles, l'absence de structures d'encadrement des investissements et des entreprises, le dysfonctionnement du système judiciaire⁸.

L'intégration régionale est ainsi apparue comme une opportunité pour lever les contraintes industrielles par une mutualisation des efforts⁹. Par intégration régionale nous entendons l'élargissement du marché au sein d'un espace donné par l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires, et l'adoption des réformes adaptées afin de favoriser le développement des échanges commerciaux à travers la libre circulation des personnes, des biens et services et des capitaux et le partage d'une monnaie commune. Comme le disait C. Carrère¹⁰, l'intégration favorise l'intensification et la diversification des flux commerciaux dans l'union compte tenu de « l'élimination des droits de douanes et des coûts au commerce entre les membres et la possibilité d'accéder à un marché plus large ». Cela inciterait donc les entreprises de cet espace à accroître leurs productions donc à effectuer des investissements supplémentaires, développer leurs capacités de production des biens et services, afin de pouvoir répondre à l'accroissement de la demande et s'adapter aux exigences de la demande¹¹ (diversification, qualité, contenance technologique par exemple). Les entreprises pourront alors réduire leurs coûts de production (économies d'échelles) au fur et à mesure de l'accroissement de leurs productions pour répondre à la demande régionale et seront davantage incitées à la diversification des produits ou services proposés.

⁶ Pauline LECTARD, *Chaînes de valeur et transformation structurelle soutenable*, Abidjan, Banque Africaine de Développement, 2017, Documents de travail no. 292, pp. 5-7.

Chambre de Commerce et de l'Industrie et de l'Artisanat du Burkina Faso (CCIA-BF), *Note de présentation du symposium sur l'industrie*, 2017, pp. 9-10.

⁷ Chambre de Commerce et de l'Industrie et de l'Artisanat du Burkina Faso (CCIA-BF), *Note de présentation du symposium sur l'industrie*, *op. cit.*, pp. 26-30.

Banque Africaine de Développement (BAD), Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), *Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*, Perspectives économiques en Afrique, 2014, pp. 227-228.

⁸ Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUUDI), *Promouvoir l'accès de produits agroalimentaires de l'UEMOA sur le marché européen*, 2005, pp. 3-7.

Banque Mondiale (BM), *Le défi de la diversification des exportations dans un pays enclavé : étude diagnostique sur l'intégration commerciale pour le programme du cadre intégré*, rapport d'étude, 2007, pp. 84-91.

Banque Africaine de Développement (BAD), Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), *Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*, *op. cit.*

⁹ Paul KRUGMAN et al., *Économie internationale*, Paris, Éditions Pearson Éducation, 2015.

¹⁰ Céline CARRERE, « UEMOA, CEMAC : quelle performance en matière de commerce ? », *Revue d'économie du développement*, 2013/1, vol. 21, pp. 34.

¹¹ Si des mesures d'accompagnement comme des réformes portant sur la fiscalité, les procédures administratives, les conditions de production et services d'appui par exemple sont mises en œuvre.

Le Burkina Faso dans cette logique a intégré l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine¹² (UEMOA), en janvier 1994. Cependant, des études théoriques et empiriques ont révélé que l'apport de l'intégration régionale n'est pas toujours évident en termes d'effets positifs pour tous les pays. L'intégration régionale pourrait aussi entraîner une dégradation du secteur industriel des petits pays¹³ au profit des grands pays de l'union, rendant les grands pays plus attractifs. En effet, les pays n'ayant pas les mêmes niveaux de développement et ne disposant pas des mêmes dotations factorielles à savoir la disponibilité de la main-d'œuvre (qualifiée ou non), du capital et de la technologie et les grands pays possédant déjà des niveaux de dotations factorielles plus proches de la moyenne mondiale, les bénéfices tirés de l'intégration seront inégalement répartis entre les membres. On pense alors à la possibilité des phénomènes de concentration des activités industrielles (effets d'agglomération) dans les pays disposant le plus de dotations factorielles dans l'union, au détriment des autres membres, profitant de l'effet de détournement de commerce et de la libre circulation des biens et services dans l'union et qui vont conduire à une divergence des tissus industriels dans les pays membres¹⁴. Ces thèses nous amènent alors à relativiser la contribution de l'intégration régionale au développement de l'industrie nationale et nous incitent à analyser les conditions requises pour que l'intégration profite au mieux à chaque pays.

De ce qui précède, nous posons la question générale de savoir quel est l'impact de l'intégration régionale sur le développement de l'industrie burkinabé et la promotion des chaînes de valeur au niveau local ? Plus précisément, est-ce que l'ouverture régionale a réellement eu un impact négatif sur le secteur industriel burkinabé et l'exploitation des chaînes de valeur et de quelle ampleur ? Est-ce que les réformes et les programmes communautaires de l'UEMOA n'ont pas réussi à produire des impacts positifs suffisants qui permettent de redynamiser l'industrie burkinabé pour lui permettre de tirer profit des chaînes de valeur ? En effet, l'UEMOA depuis la mise en place du marché commun en 2000 a engagé plusieurs réformes et des programmes de développement dans le but de permettre à chaque pays membre de valoriser son avantage comparatif.

Nos observations préliminaires nous ont amené à formuler l'hypothèse générale que l'intégration régionale a généré certes des effets défavorables sur l'industrie burkinabé, mais cela n'est pas suffisant pour expliquer la situation actuelle de l'industrie. Nous supposons que ce sont les conditions de production qui ne sont pas favorables à la rentabilité des activités industrielles et les politiques publiques peu incitatives. Les entreprises ne bénéficient pas de bonnes conditions de production et ne peuvent pas progresser vers des économies d'échelles. Aussi, nous pensons que les réformes et les politiques communautaires n'ont pas toujours été suivies des actions complémentaires requises au plan national par les autorités publiques locales pour leurs implémentations effectives comme souligné dans Guillaumont et al., à savoir que « l'intégration régionale renforce la capacité des gouvernements à mettre en œuvre des politiques publiques conformes à l'intérêt général, mais certains obstacles à la croissance restent du ressort des politiques nationales »¹⁵.

Le but de notre travail est donc de cerner la réalité des chaînes de valeur au Burkina Faso, de vérifier les critiques théoriques de l'intégration régionale sur l'industrie burkinabé et d'appréhender l'impact des programmes communautaires sur la redynamisation du secteur industriel burkinabé et la promotion des chaînes de valeur.

Nous prenons pour étude de cas le secteur agricole au Burkina Faso notamment le sous-secteur du karité dans lequel le pays dispose d'un avantage comparatif¹⁶ important et qui peut faire l'objet d'une

¹² Benin, Burkina Faso, Guinée Bissau, Côte-d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo.

¹³ Les petits pays sont ceux qui disposent de peu de dotations factorielles comparé à la moyenne mondiale tandis que les grands pays en disposent plus par rapport aux autres de l'union.

¹⁴ Les grands pays voient leurs tissus industriels se développer, tandis que ceux des petits pays connaissent une dégradation progressive liée aux effets d'attraction des activités industrielles provenant des grands pays.

¹⁵ Patrick GUILLAUMONT (et al.), *Évaluation des gains attendus de l'intégration économique régionale dans les pays africains de la zone franc*, Étude de la fondation pour les études et recherches sur le développement international, Clermont-Ferrand, 2012, p. 10.

¹⁶ Premier producteur d'amandes de karité en Afrique de l'Ouest, dans Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, Centre du Commerce International (MCI, CCI), *Stratégie Nationale de Développement Durable de la Filière Karité au Burkina Faso*, 2015, p. 15.

transformation industrielle pour satisfaire la demande locale en produits cosmétiques et alimentaires. Le karité peut faire l'objet d'une gamme variée de produits industriels au Burkina Faso et constitue une matière première prisée pour les industries cosmétiques, pharmaceutiques et alimentaires.

Démarche méthodologique

En termes de méthodologie, notre travail s'est basé sur l'exploitation d'ouvrages thématiques, d'articles de revues, d'articles scientifiques, de rapports d'institutions africaines et internationales, des publications des centres de recherches et de Think-Thanks.

Cela nous a permis d'identifier les différentes contraintes théoriques qui freinent le développement du secteur industriel et la promotion des chaînes de valeur. Pour vérifier l'effectivité de ces contraintes dans le cas précis du Burkina Faso, leur évolution dans le temps et la réalité des chaînes de valeur, nous avons effectué une enquête terrain, sur la base de questionnaires (annexes), avec les acteurs concernés sur la période du 22 mai 2018 au 11 juin 2018 au Burkina Faso. Il s'agit notamment des autorités publiques à savoir le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (MCIA), l'Agence de promotion des exportations du Burkina Faso (APEX-BF), l'Agence de promotion des Investissements du Burkina Faso (API-BF) ; les autorités communautaires à savoir la commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ; la représentation du secteur privé burkinabé à savoir la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Burkina Faso (CCIA-BF) ; des entreprises privées et des centres d'appui et organisations professionnelles d'accompagnement des activités industrielles. Les résultats de cette enquête sont utilisés pour analyser les résultats théoriques et empiriques sur la question et sont cités dans le travail. La principale difficulté a été la réticence de certains acteurs du fait du contexte politique et du manque de confiance aux enquêteurs lié à des expériences antérieures.

Organisation

Pour pouvoir cerner la réalité de la participation aux chaînes de valeur et le processus d'industrialisation au Burkina Faso ainsi que les effets de l'intégration régionale sur ces phénomènes, nous avons structuré notre travail en quatre chapitres regroupés en deux parties. Le but de la première partie est d'analyser le phénomène des chaînes de valeur tel que décrit théoriquement et son lien avec l'industrialisation puis comparer cela à la réalité burkinabé. Le but de la deuxième partie est de vérifier les critiques théoriques sur l'intégration et ses impacts réels et potentiels sur l'industrialisation et la promotion des chaînes de valeur au Burkina Faso.

Ainsi dans le premier chapitre (introductif), nous discutons des chaînes de valeur, leur intérêt et la raison de leur émergence ainsi que la manière dont d'autres pays ont procédé pour en tirer profit. Le but est de pouvoir énumérer les principaux facteurs qui ont facilité l'exploitation des chaînes de valeur dans le monde afin de faire l'état des lieux de ces facteurs au Burkina Faso. Dans le deuxième chapitre, nous présentons la situation actuelle de l'industrie burkinabé et l'impact des politiques publiques d'industrialisation antérieures et montrons comment cette situation constitue un handicap pour la promotion des chaînes de valeur. Nous essayons également d'établir un lien entre les déterminants des chaînes de valeur identifiés dans le chapitre introductif et l'état actuel de l'industrie. Dans le troisième chapitre, nous discutons de l'impact de l'intégration régionale sur l'industrie burkinabé en confrontant les arguments théoriques et empiriques à la perception des acteurs sur le terrain. Nous faisons également une analyse des programmes communautaires afin de déterminer leurs impacts et voir dans quelle mesure ces actions doivent être réorientées dans le sens de mettre l'intégration régionale au service du développement industriel et de la promotion des chaînes de valeur. Dans le quatrième chapitre, nous faisons une illustration sur la chaîne de valeur du karité notamment les contraintes à la promotion des chaînes de valeur de ce produit pour lequel le Burkina Faso dispose d'un grand avantage.

Partie I

Structure industrielle et exploitation des chaînes de valeur

Dans cette partie nous présentons les raisons de notre intérêt pour la question des chaînes de valeur. L'analyse des conditions qui favorisent leur émergence nous permettra aussi de mieux apprécier la position du Burkina Faso dans l'exploitation des chaînes de valeur. Aussi, puisque que la question des chaînes de valeur est indissociable des capacités industrielles, en tout cas pour mieux tirer profit, il apparaît intéressant de voir l'évolution du processus d'industrialisation au Burkina Faso, l'état des lieux actuel et les éventuelles influences de l'industrie burkinabé sur l'exploitation des chaînes de valeur.

Chapitre 1. Les facteurs déterminants dans les chaînes de valeur

1.1. Chaînes de valeur et échanges commerciaux

L'avènement des chaînes de valeur a permis une intensification et un changement de la nature du commerce. Tout comme le principe de l'avantage comparatif en commerce international, on estime qu'il ne serait pas opportun pour un pays de développer tous les segments de production de la chaîne de valeur d'une ressource donnée mais qu'il suffirait de développer les segments pour lesquels le pays dispose d'un avantage soit en termes de technologie, de main-d'œuvre ou de matière première et laisser les autres segments pour les lieux géographiques plus adaptés à leur développement. Cela permet de réaliser chaque activité dans le lieu où on peut le faire à coûts réduits. Cependant, étant donné que les différents segments de la chaîne de valeur n'ont pas les mêmes apports en termes de valeur ajoutée, la part de la valeur ajoutée totale de la chaîne dépendra de la capacité de chaque pays à développer des segments au moins assez rentables pour son économie.

Les pays devraient idéalement participer dans les chaînes de valeur à la fois en tant qu'utilisateurs d'intrants étrangers dans leurs exportations et fournisseurs de biens et services intermédiaires locaux qui sont intégrés dans les exportations des autres pays¹⁷. De plus, les parts d'intrants étrangers dans les exportations nationales et les parts des biens et services intermédiaires locaux dans les exportations étrangères diffèrent selon les pays. Cela dépend donc des efforts de chaque pays dans le développement de ses capacités de transformation et d'innovation pour atteindre un certain niveau de transformation industrielle de ses ressources de base en biens intermédiaires.

S'il est vrai que l'exploitation des chaînes de valeur accroît la richesse, par la création de valeur ajoutée, le niveau de cette richesse et son rythme d'évolution diffèrent selon les pays et sont déterminés par le niveau d'intégration dans les chaînes de valeur¹⁸. Au Burkina Faso par contre, on constate que les exportations sont composées essentiellement de ressources primaires qui ne subissent presque aucune transformation industrielle ou une transformation dérisoire et une quasi-inexistence d'exportations contenant des intrants étrangers, en tout cas pas de manière consistante. Le Burkina Faso intervient dans les chaînes de valeur mondiales en tant que fournisseurs de ressources de base (différent de biens intermédiaires ci-dessus évoqués car ne subissant pas de transformation bénéfique).

Les chaînes de valeur permettent d'accroître la productivité et de générer la croissance économique. Les investissements effectués, les transferts des technologies et des connaissances qui en résultent pour exploiter un segment de la chaîne de valeur d'une ressource vont entraîner une amélioration considérable des rendements des facteurs utilisés, une meilleure maîtrise des coûts relatifs à la production et une amélioration de la qualité de la production. Le choix de la localité pour exploiter un segment donné de la chaîne de valeur d'une ressource est guidé par des considérations de coûts et les entreprises vont privilégier les pays où les coûts et les conditions de production sont plus favorables.

¹⁷ Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), *Économies interconnectées : Comment tirer parti des chaînes de valeur mondiales*, op. cit., p. 14.

¹⁸ Pauline LECTARD, *Chaînes de valeur et transformation structurelle soutenable*, op.cit., pp. 3-4.

Les chaînes de valeur produisent également des effets d'apprentissages dans les pays où elles sont exploitées. Un pays dans lequel est produit un bien qui requiert un degré élevé de technologie permettra aux autres entreprises de disposer du savoir-faire relatif à la technologie et améliorer l'intensité technologique de leurs productions. Toutefois cela n'est pas toujours le cas compte tenu de la réticence des grandes entreprises, qui détiennent le savoir-faire technologique, à se localiser dans certains pays. Les pays comme le Burkina Faso ne profitent pas de la localisation de segments importants des grandes entreprises¹⁹ mais ne parviennent pas aussi à développer dans le pays des segments supérieurs à partir des ressources locales.

Pour Baldwin²⁰, les chaînes de valeur sont plus regroupées autour des blocs régionaux de l'Asie de l'Est, de l'Europe et de l'Amérique du Nord où on observe une concentration des 85% des échanges en valeur ajoutée. Ces regroupements régionaux ont, en effet, aidé à créer les conditions propices à l'exploitation des chaînes de valeur témoignant ainsi du rôle que celles-ci peuvent jouer dans le développement des chaînes de valeur. C'est d'ailleurs l'un des objectifs visés par l'UEMOA à sa création.

Malgré l'importance que représente les chaînes de valeur, le Burkina Faso n'arrive pas à en tirer suffisamment profit. Une analyse des facteurs déterminants pour les chaînes de valeur nous permettra de mieux comprendre la situation du pays.

1.2. Facteurs favorables à l'exploitation des chaînes de valeur

Le développement des chaînes de valeur a été favorisé par les progrès technologiques qui ont révolutionné le secteur des transports et des télécommunications²¹. En effet, le développement des transports a occasionné une réduction des coûts de transport permettant une meilleure exploitation des avantages comparatifs des pays. Cette réduction des coûts du transport a entraîné une réduction des coûts de revient permettant aux entreprises de réaliser des économies d'échelles (baisse des coûts de production). Les entreprises ont la possibilité de déplacer à moindre coût les facteurs de production requis pour la production dans des endroits plus adaptés et la garantie de faire circuler aisément et à moindre coût cette production partout dans le monde. Les transports ne constituent donc plus une contrainte à la segmentation du processus de production d'un bien ou service donné.

Les progrès technologiques ont également permis le développement des télécommunications. Les télécommunications en effet, jouent un rôle important dans l'expansion des chaînes de valeur dans la mesure où elles établissent les connexions et permettent de maintenir en contact un ensemble de réseaux²². Les entreprises sont plus disposées à segmenter leur processus de production quand elles ont la possibilité de coordonner toutes les activités même à distance. Elles ont besoin d'avoir accès à l'information en temps réel notamment les tendances des activités économiques sur les marchés où elles sont présentes et où sont situés leurs partenaires. Le développement des télécommunications a facilité cela.

La libéralisation des échanges dans le cadre des négociations multilatérales et des accords régionaux a aussi contribué au développement des chaînes de valeur et l'accroissement des investissements. Le bon fonctionnement des chaînes de valeur est facilité par la simplification et la rapidité des procédures douanières et portuaires²³. En effet, la réduction des entraves aux frontières, la baisse des tarifs et la libre circulation des biens, des services et des capitaux ont facilité les mouvements des biens et services intermédiaires et les mouvements de capitaux pour les investissements. Les entreprises sont de plus en plus rassurées de la mobilité de leurs productions quelle que soit l'origine sans coûts de frontières exorbitants qui entraveraient leur compétitivité sur les marchés.

¹⁹ A l'exception de l'assemblage des motos et certains matériels de transport.

²⁰ Richard BALDWIN, Simon EVENETT, « Value Creation and Trade in 21st Century Manufacturing: What Policies for UK Manufacturing? », in David GREENAWAY, (ed.), *The UK in a global world: how can the UK focus on steps in global value chains that really add value?*, London, Centre for Economic Policy Research, 2012, p. 78.

²¹ *Ibid.*, p. 74.

²² *Ibid.*

²³ Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), *Économies interconnectées : Comment tirer parti des chaînes de valeur mondiales*, op. cit., pp. 34-35.

La taille du marché est également citée comme une source de motivation pour les entreprises qui exploitent les chaînes de valeur. Les régions ou les pays qui ont une population élevée disposent également d'une main-d'œuvre abondante (qualifiée ou non) et peuvent être une source de débouchés, surtout pour les entreprises qui exploitent les segments de finition comme l'assemblage ou les produits finis. Dans ces pays, on observe également une offre de travail élevée rendant flexible le niveau des salaires. C'est généralement les destinations préférées pour les segments de production à haute intensité de main-d'œuvre.

La possibilité pour les entreprises d'accéder aux connaissances et aux savoir-faire est susceptible de favoriser l'implantation d'un segment donné de production²⁴. En effet, les régions ou les pays qui disposent d'un niveau d'expertise élevé et des centres de recherche qualifiés attirent plus l'implantation des segments à haute intensité de technologie. De plus, lorsqu'il existe déjà des entreprises qui exercent dans un secteur d'activité donné, cela peut être une motivation pour implanter des productions nouvelles du même secteur d'activités. La finalité dans ce cas est de profiter des externalités positives qui en découlent et minimiser les coûts de production afin d'atteindre des économies d'échelles.

D'autres facteurs comme les infrastructures physiques (infrastructures routières et portières, les postes de contrôle frontaliers, les zones industrielles ou les espaces économiques aménagés), la stabilité politique, la qualité et la capacité des institutions à garantir la bonne exécution des accords et contrats et la situation sécuritaire du pays sont également déterminants pour le développement des chaînes de valeur.

Les réformes et les politiques économiques sont indispensables pour développer les chaînes de valeur. Les pays qui sont actuellement avancés dans l'exploitation des chaînes de valeur sont ceux qui avaient engagé des réformes économiques dans le but de rendre plus attractifs leurs pays²⁵. Ceux-ci ont adopté des politiques nationales très favorables à l'implantation de nouvelles entreprises et à l'accroissement des investissements directs étrangers. Cela s'est traduit par l'allègement des codes des investissements, la simplification des procédures de création d'entreprises et la réduction des charges fiscales et la mise à disposition des services aux entreprises²⁶. De telles mesures permettent aux entreprises de minimiser les coûts et charges relatives à la production donc faire des économies d'échelles. Les mesures relatives à la protection des droits de propriété intellectuelle et des droits des investisseurs sont aussi très importants dans le choix de destination des investissements directs étrangers (IDE)²⁷. Dans ce cas, un bon fonctionnement des institutions et les mécanismes transparents de règlement des différends sont essentiels.

Malgré tous ces éléments évoqués, une bonne exploitation des chaînes de valeur ne saurait se faire sans un minimum de capacités de transformation industrielle au sein du pays. D'où la nécessité d'engager des politiques publiques adéquates visant à renforcer le tissu industriel du pays. Qu'a fait le Burkina Faso dans ce sens ?

²⁴ Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), *Économies interconnectées : Comment tirer parti des chaînes de valeur mondiales*, *op. cit.*, pp. 30-33.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Ibid.*

Chapitre 2. Relation entre industrie et chaînes de valeur : le cas burkinabé

Il existe une littérature sur les facteurs qui favorisent ou défavorisent la dynamique d'industrialisation d'un pays surtout dans les pays en développement²⁸. Il s'agit de l'enclavement du pays, la faible disponibilité et qualité des infrastructures de transport (routes et postes de contrôle frontalier surtout) qui entraînent des coûts élevés du transport et de la logistique et affectent la compétitivité des entreprises du fait des coûts de revient élevés qui en résultent. Elles ne peuvent pas proposer des prix de vente compétitifs. Il y a aussi la faiblesse technologique qui ne facilite pas l'innovation pour des productions incorporant des niveaux élevés de technologie. On peut ajouter à cela l'insuffisance d'investissements structurants pour créer des externalités positives au profit des différents secteurs économiques ; des difficultés d'accès aux marchés internationaux du fait des barrières liées à la qualité et la conformité des produits aux normes établies; des coûts élevés des facteurs de production ; des difficultés d'accès aux financements bancaires et aux marchés financiers qui limitent les investissements de renouvellement ou d'accroissement des capacités de production ; des problèmes de stabilité politique, de la faible capacité des institutions à opérer des réformes qui rassurent la mise en œuvre des contrats pour garantir la sérénité des investissements. In faut souligner également les incohérences dans les politiques industrielles comme c'était le cas au Burkina Faso, l'absence de structures d'encadrement des investissements et des entreprises, et le dysfonctionnement des systèmes judiciaires. Développer les capacités de transformation industrielle nécessite donc des actions de politiques publiques visant à lever ces différentes contraintes qui entravent le développement de l'industrie.

2.1. Programmes d'industrialisation au Burkina Faso

2.1.1. Avant les programmes d'ajustements structurels

Conscient de la nécessité de développer la structure de production industrielle sans laquelle il est difficile de valoriser les potentialités locales et accroître la richesse nationale, bon nombre d'initiatives ont été engagées dans ce sens par les autorités publiques traduisant ainsi une certaine volonté politique à relever le défi. En effet, on peut dire que l'État burkinabé a toujours manifesté depuis les indépendances une volonté d'accroître la production industrielle à travers entre autres sa volonté à mettre en place des infrastructures économiques adéquates et un environnement économique propice. Cette volonté a été encadrée par divers documents d'orientation²⁹. C'est ainsi qu'il y a eu l'adoption du premier plan quinquennal de développement exécuté de 1960 à 1962 et de 1963 à 1967. Ce plan visait à jeter les bases de l'industrialisation en donnant à l'économie burkinabé une bonne connaissance des marchés internationaux et en réalisant des investissements en infrastructures de soutien à la production industrielle. Mais dans les faits, l'effectivité de ce dernier a été compromise en termes d'efficacité, compte tenu des carences en système d'informations économiques et en compétences techniques, ainsi que l'instabilité des institutions administratives en charge du développement de l'époque³⁰.

Ensuite le plan cadre de développement économique et social exécuté de 1967 à 1970 suivi des plans de développement de 1972 à 1976 et 1977 à 1981. C'est à cette époque qu'a été adopté un code des investissements et la création de structures d'appui aux entreprises notamment l'office de promotion de l'entreprise voltaïque (OPEV) ainsi qu'un fonds de voltaïsation des capitaux (FVC). Ces structures avaient pour charge d'accompagner et d'encadrer l'esprit d'entreprise et de faciliter l'accès aux financements, surtout pour les activités de production industrielle. L'État participait même dans le capital des entreprises évoluant dans les secteurs prioritaires et stratégiques, une façon d'injecter des capitaux publics dans ces entreprises qui en avaient besoin pour leurs investissements mais aussi d'orienter ces entreprises à s'inscrire dans la logique du développement industriel. L'État avait procédé à cette époque à la création d'une dizaine d'unités industrielles et d'établissements financiers pour faciliter le financement du secteur industriel. On n'est donc passé de trois (03) unités de production industrielle en 1965 à cinquante (50) unités en 1969 et à soixante un

²⁸ Banque Mondiale (BM), *Le défi de la diversification des exportations dans un pays enclavé : étude diagnostique sur l'intégration commerciale pour le programme du cadre intégré*, op. cit. pp. xvi-xiv.

Chambre de Commerce et de l'Industrie et de l'Artisanat du Burkina Faso (CCIA-BF), *Note de présentation du symposium sur l'industrie*, op. cit. pp. 26-30.

²⁹ Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), *Étude nationale prospective Burkina 2025*, 2005, pp. 1-5.

³⁰ *Ibid.*

(61) en 1976³¹ avec la mise sur le marché de diverses productions industrielles au bénéfice de l'économie nationale. Toutefois cet élan va être ralenti pour des causes de mal gouvernance dans ces entreprises, suivi de la baisse de leur rentabilité et la perte des capitaux publics consacrés à celles-ci. Cela a entraîné l'adoption de mesures d'austérité ainsi que la baisse de la contribution de l'État aux activités de production industrielle.

Néanmoins les actions de développement de l'industrie ont été poursuivies dans le cadre d'autres programmes de développement. Ce sont notamment le plan populaire de développement (PPD)³² de 1983 à 1987 et le plan quinquennal de développement de 1986 à 1990 puis la mise en œuvre des programmes d'ajustements structurels des institutions internationales (1991-1993, 1994-1996, 1997-2000) couplés avec l'exécution de la Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable (LIPDHD) adopté en 1995 suite aux coûts sociaux constatés dès les premières mesures de ces ajustements. Ces ajustements structurels ont entraîné le retrait de l'État des activités de production industrielle et la privatisation des structures publiques ainsi que l'abandon de l'activité économique au secteur privé. Pour B. Guissou, cela a conduit à l'abandon à mi-chemin de tous les projets de développement en cours et qui avaient bénéficiés d'investissements publics et dans un contexte où le secteur privé burkinabé n'était pas assez préparé pour jouer le rôle à lui assigner et où les conditions économiques du pays étaient des moins propices pour attirer des investissements étrangers conséquents³³. D'après notre enquête, ces ajustements ont contribué à dérouter le processus d'industrialisation engagé³⁴. C'est à partir des années 2000 que l'État va marquer un retour progressif mais difficile sur les questions d'industries mais cette fois de manière indirecte à travers seulement la création de structures d'accompagnement du secteur privé et quelques actions de restructuration d'entreprises industrielles.

2.1.2. *Après les programmes d'ajustements structurels*

Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) de 2000 à 2010 a été le premier document d'orientation en matière de développement après la période des ajustements structurels. On constate cependant que les actions se sont focalisées sur les questions de lutte contre la pauvreté à travers l'amélioration des revenus des acteurs directs du secteur primaire³⁵ de l'économie et l'accroissement des services sociaux de base³⁶. La question de la transformation industrielle qui relève d'une planification de long terme et des choix de valorisation des secteurs stratégiques a été mise en second plan en termes d'investissements et par moment ignoré d'après l'enquête³⁷.

La stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) de 2011 à 2015 va viser la valorisation des secteurs porteurs de l'économie nationale à travers le soutien à la création de grappes d'entreprises dans les secteurs pour lesquels le pays dispose d'un avantage comparatif. Elle envisageait également d'engager des réformes pour une amélioration conséquente de l'environnement des affaires pour les petites et moyennes industries (PMI) et la mise à leur disposition des infrastructures de soutien dans la perspective de leur permettre de réduire leurs coûts. Toutefois, ses ambitions ont été revues à la baisse pour des contraintes financières (difficultés de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des projets), les réalisations insuffisantes constatées et finalement sa mise en œuvre interrompu par l'insurrection populaire d'octobre 2014.

C'est le programme national de développement économique et social (PNDES) depuis 2016 qui ambitionne de révolutionner l'industrie burkinabé. Il entend engager des réformes pour renforcer la capacité du secteur industriel burkinabé et développer la transformation tout en améliorant l'environnement des affaires pour

³¹ *Ibid.*

³² Ce plan a permis la restructuration de plusieurs entreprises en situation de faillite et a instauré l'obligation de transformation locale des matières premières du pays pour le permettre de profiter de la valeur ajoutée.

³³ Basile L. GUISSOU, « Le Burkina Faso au-delà de l'ajustement structurel », *Afrique et Développement*, 1996, vol.21, N°2/3, pp. 159-183.

³⁴ Enquêtes réalisées en mai et juin 2018 sur le terrain.

³⁵ Permettre aux acteurs du monde rural d'augmenter la production agricole, améliorer l'élevage pour disposer de plus de revenus issus des exportations de ces produits afin d'améliorer leur condition de vie.

³⁶ Favoriser l'accès à l'école et augmenter les taux de scolarisation, améliorer la disponibilité et l'accès aux services de santé.

³⁷ Enquêtes réalisées en mai et juin 2018 sur le terrain.

permettre aux entreprises de réaliser des productions à forte valeur ajoutée. L'évaluation prochaine de ce dernier permettra de dégager les réalisations en faveur du secteur industriel. Mais pour les entreprises, d'après notre enquête, les réformes déjà engagées, telle l'adoption de la charte des petites et moyennes entreprises et industries³⁸, constituent une réponse à l'une des principales préoccupations du secteur privé.

Même si les appellations sont différentes, tous ces documents ont eu en commun d'être des référentiels pour accélérer la transformation structurelle du pays et développer la production industrielle. A l'exception du PNDES, en cours de réalisation, les autres programmes de développement ont tous souffert de la faible capacité de mobilisation des ressources financières propres et l'insuffisance des ressources financières extérieures promises mais pas toujours décaissées et cela a constitué l'une des principales contraintes à la réussite de ces derniers. Les investissements conséquents requis et indispensables pour créer les conditions d'une relance de la production industrielle du pays ont toujours été reportés. Ces différents programmes n'ont pas pu être suivis d'actions concrètes, durables et cohérentes.

Il ressort de notre enquête que la question du développement industriel a perdu sans doute son élan d'antan. Pis, on assiste plutôt à l'émergence de l'industrie minière au détriment de l'industrie manufacturière que l'on considère non rentable. Entre 2008 et 2014 par exemple, les entreprises industrielles manufacturières représentaient en moyenne 14,20% des entreprises totales avec un taux de création annuel qui est passé de 12% en 2012 à 2% en 2016³⁹. Cela témoigne du désintéressement progressif des investisseurs pour les activités manufacturières.

2.2. Situation actuelle de l'industrie et impacts sur l'exploitation des chaînes de valeur

2.2.1. État des lieux du secteur industriel burkinabé

Le secteur industriel burkinabé est toujours embryonnaire avec des branches d'activités industrielles naissantes surtout pour les activités manufacturières. Les principales activités sont l'industrie extractive, l'agroalimentaire, le textile et coton, les cuirs et peaux, etc.⁴⁰. Le bilan des programmes d'ajustements structurels établi en 1996 a présenté une situation non satisfaisante (baisse continue de la production industrielle) de l'industrie burkinabé amenant les autorités publiques à élaborer en 1998 une stratégie d'industrialisation axée sur des filières prioritaires⁴¹. Mais le secteur est confronté toujours à des problèmes transversaux qui minent encore le développement de l'industrie manufacturière.

La production industrielle manufacturière contribue de manière dérisoire à la création de richesse. Sa contribution est passée de 13,9% entre 1986-1990 à 1,2% entre 2011-2015 avec également une réduction de sa contribution à la création de la valeur ajoutée passant de 21,2% en 1991 à 20,1% en 2016⁴². De plus, le poids des exportations à haute technologie est passé de 1,46% en 1985 à 0,22% en 2013 témoignant d'une baisse de la production incorporant un niveau de technologie élevé ou moyen⁴³. L'économie est dominée par des petites productions à faible intensité technologique. Au niveau de l'industrie manufacturière elle est dominée par l'industrie textile tandis que l'industrie textile elle-même est soumise à la conjoncture internationale notamment les fluctuations des prix internationaux du coton. D'après notre enquête, cette incertitude liée à la conjoncture internationale rend difficile une planification de long terme compte tenu de la volatilité de la demande internationale et des recettes attendues.

On constate un faible engouement dans la création d'entreprises manufacturières comparé à celles dans le commerce général et les services divers et cela d'après notre enquête s'explique principalement par le climat

³⁸ La charte des petites et moyennes entreprises et industrie prévoit des facilités d'accès au crédit à travers la mise en place d'un fonds de garantie pour les entreprises et des exonérations fiscales pour les petites industries ainsi qu'un accès plus allégé aux marchés publics par les entreprises locales.

³⁹ Chambre de Commerce et de l'Industrie et de l'Artisanat du Burkina Faso (CCIA-BF), *Note de présentation du symposium sur l'industrie, op. cit.*, p. 17.

⁴⁰ Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (MCIA), *Rapport sur l'industrie burkinabé*, 2013.

⁴¹ Enquêtes réalisées en mai et juin 2018.

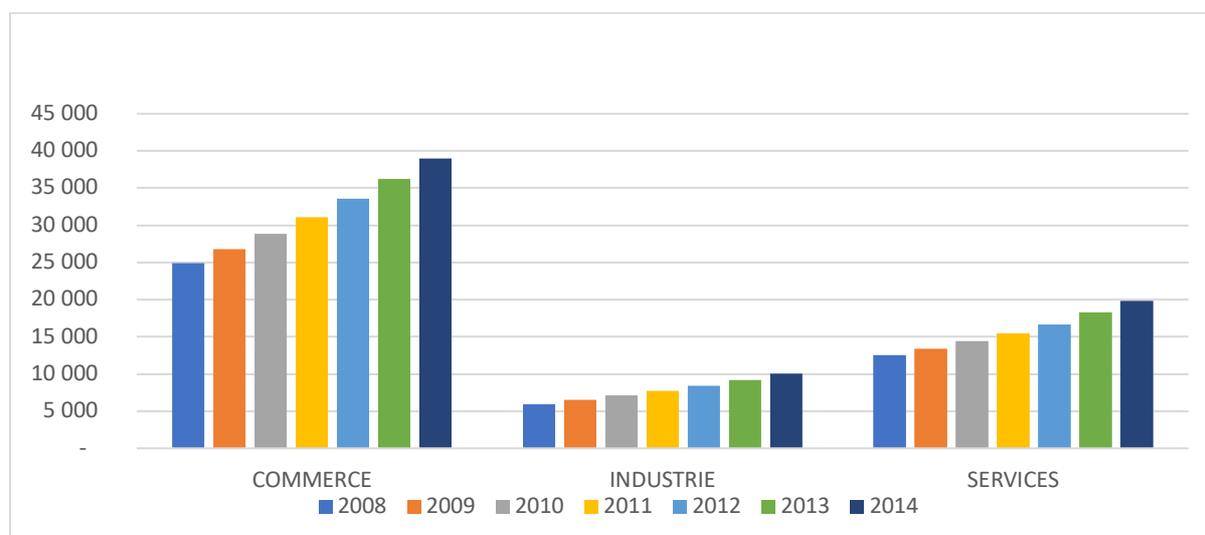
⁴² Chambre de Commerce et de l'Industrie et de l'Artisanat du Burkina Faso (CCIA-BF), *Note de présentation du symposium sur l'industrie, op. cit.*, p. 10.

⁴³ Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (MCIA), *Rapport sur l'industrie burkinabé*, 2013.

des affaires peu propice et caractérisé par des niveaux élevés de fiscalité, l'inaccessibilité à la technologie adaptée et la faible disponibilité du crédit. Cette situation est renforcée par l'insuffisance d'infrastructures de soutien à l'industrialisation⁴⁴.

Le graphique suivant présente le désintéressement vis-à-vis des activités industrielles. Il indique l'évolution de la création des entreprises industrielles par rapport aux entreprises de commerce général (Import/Export) et de services⁴⁵ avec en ordonnée le nombre d'entreprises et en abscisse le type d'entreprise classées sur plusieurs années. On observe que le rythme d'évolution de la création d'activités de production industrielle est moindre que celui du commerce général. Les opérateurs économiques préfèrent orienter leurs investissements dans la création d'activités de commerce général estimées moins risquées.

Figure 1 : Répartition des entreprises par domaines d'activités



Source : *Note de présentation du symposium sur l'industrie*, Chambre de commerce du Burkina Faso (CCIA-BF), 2017.

Nous avons pu constater à travers notre enquête et conformément à la théorie, qu'à l'exception de la Côte d'Ivoire et du Sénégal, le Burkina Faso et les autres pays de l'UEMOA ont un tissu industriel très peu diversifié. Ils sont presque tous orientés sur quelques principaux produits bruts qui assurent leurs recettes commerciales avec des offres similaires. Selon notre enquête, ces pays, malgré l'union douanière, n'échangent pas assez entre eux et cela constitue une difficulté pour leurs entreprises en termes d'opportunités de croissance et des possibilités de conquérir de gros marchés. Toujours d'après l'enquête, « les États sont restés longtemps dans des visions de court terme en matière de développement industriel avec des actions spontanées alors que la question industrielle est une question de long terme avec des visions claires et des mécanismes de mise en œuvre et de suivi bien définis à l'avance et une implication forte de l'État pour permettre au secteur privé de jouer pleinement son rôle. Dans un tel contexte, on ne peut pas développer des chaînes de valeur, parce que la transformation qui est importante dans les chaînes de valeur n'est pas suffisamment motivée et accompagnée ».

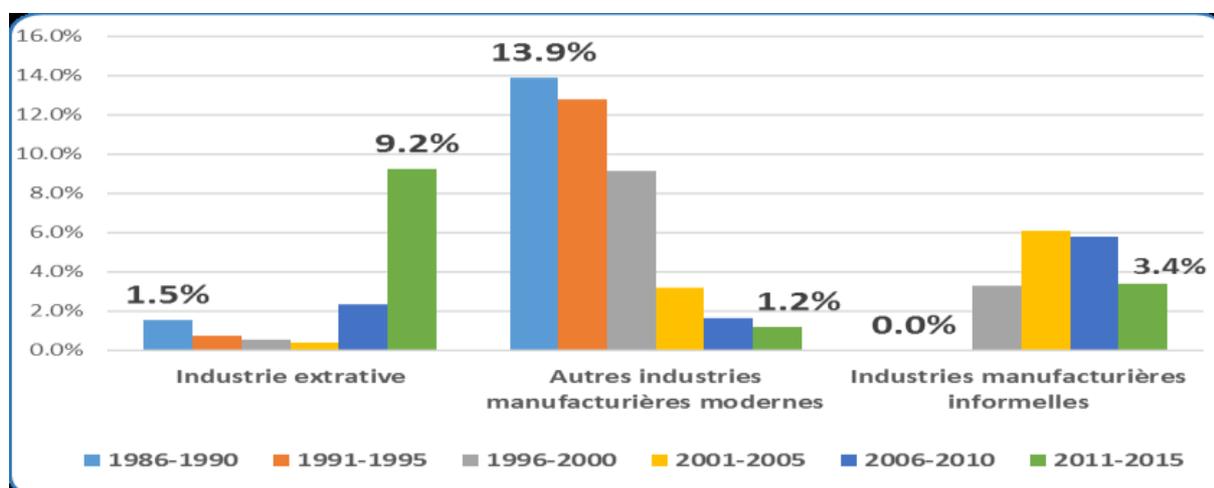
Le graphique suivant tiré du plan national de développement économique et social (PNDES) nous permet de voir la contribution du secteur industriel au produit intérieur brut (PIB) suivant les types d'industries. Il présente en abscisse les parts exprimées en pourcentage du PIB et en ordonnée les différents types d'activités industrielles. La contribution au PIB des industries manufacturières est passé de près de 14% dans la période d'avant 1990 à 1,2% en 2015. Tandis que la part des industries extractives dans le PIB est passé de 1,5% à 9,2% sur la même période témoignant de l'importance grandissante de cette industrie au détriment de la

⁴⁴ Chambre de Commerce et de l'Industrie et de l'Artisanat du Burkina Faso (CCIA-BF), *Note de présentation du symposium sur l'industrie*, op. cit., p. 29.

⁴⁵ Services divers qui ne contribuent pas forcément aux chaînes de valeur.

manufacture. Malgré les efforts déployés dans le but d'un meilleur contrôle des industries informelles, ces dernières continuent de croître. Les activités industrielles informelles ont progressé jusqu'à 3,4% du PIB en moyenne sur la période de 2011 à 2015.

Figure 2 : Part contributive des branches d'activités du secteur secondaire dans le PIB depuis 1986



Source : *Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2021*.

L'enquête nous a également permis de constater que certaines contraintes théoriques indiquées dans la littérature ont été résolues ou en cours de résolution. D'autres, malheureusement persistent et constituent de réels problèmes de développement du secteur, et pis, avec la découverte de pratiques nouvelles néfastes. En effet, notre enquête nous a permis de voir que les contraintes relatives à l'absence de structures d'encadrement des investissements, ainsi que les incohérences dans la conduite de la politique industrielle⁴⁶ et les disfonctionnements du système judiciaire ont à la faveur des réformes antérieures été résolues ou améliorées. En effet, il a été créé l'Agence pour la promotion des investissements (API) dont la mission est entre autres de cibler les investisseurs potentiels, assister les investisseurs dans leurs projets et assurer la veille sur le climat des affaires. Il a été également créé un ministère qui prend en charge pleinement la question industrielle. Le cadre réglementaire a été nettement amélioré et les procédures judiciaires sont plus transparentes qu'avant avec la création de structures qui proposent continuellement des réformes⁴⁷.

Néanmoins des contraintes persistent et impactent à des degrés différents le développement du secteur industriel. Notre enquête a permis d'identifier celles-ci et les acteurs (acteurs privés, acteurs publics et communautaires) sont unanimes sur l'urgence d'engager des actions et des réformes pertinentes et rapides dans le sens de leurs résolutions. Par ordre d'importance on peut les énumérer comme suit.

Il s'agit premièrement de la faiblesse des infrastructures de base notamment l'insuffisance des zones industrielles aménagées pour l'implantation d'entreprises nouvelles ou celles qui souhaitent étendre leurs activités, la vétusté des infrastructures de transport et l'enclavement des zones de production des matières premières. Ce premier argument selon l'enquête est une source de dissuasion pour les investissements potentiels et occasionne des coûts de transport élevés qui empêchent la réalisation d'économies d'échelles.

La disponibilité des infrastructures et leur qualité posent toujours problèmes et rendent difficile les approvisionnements en matières premières ainsi que les écoulements des produits finis vers les marchés locaux, régionaux et internationaux. L'enquête a confirmé que le réseau routier⁴⁸ actuel crée des coûts de transactions supplémentaires et renchérit les coûts de revient pour les entreprises. L'infrastructure ferroviaire n'a pas permis de résoudre le problème d'enclavement par manque d'investissements de

⁴⁶ La question du développement industriel relevait de plusieurs ministères et occasionnait des incohérences dans les actions et des tâtonnements dans les procédures administratives.

⁴⁷ Création du centre de formalités des entreprises (CEFORE) et des guichets uniques et renforcement des capacités des tribunaux commerciaux.

⁴⁸ Seulement 24% du réseau routier est bitumé et assure la desserte vers les autres pays.

rénovation, bien que privatisée. Le transport aérien quant à lui n'est pas encore abordable pour bon nombre d'entreprises et toujours peu utilisé comme moyen de transport pour l'écoulement des marchandises surtout pour de grandes quantités.

Il s'agit deuxièmement des coûts des facteurs de production notamment les coûts et la qualité de la fourniture d'électricité et d'eau, les coûts et la qualité de l'accès aux télécommunications, les coûts liés à l'approvisionnement en matières premières et le coût de la main-d'œuvre. Ce deuxième argument ne facilite pas non plus les économies d'échelles selon les entreprises et ne les motive pas à diversifier leurs productions.

En matière de coûts de production, les entreprises enquêtées ont indiqué que l'essentiel de leurs coûts se retrouve dans les approvisionnements en matière première et les coûts des facteurs à savoir l'électricité et l'eau. En effet, le Burkina Faso est classé deuxième pays le plus cher en Afrique de l'Ouest sur les prix du KWh et figure sur la liste des 10 pays africains ayant le prix de l'électricité le plus élevé⁴⁹. En 2017 par exemple, le KWh était estimé à 25,4 centimes de dollars contre un prix moyen de 21,2 centimes de dollars dans la sous-région. D'autres pays de l'Union comme la Côte d'Ivoire, le Mali et le Togo ont pourtant des coûts plus bas que la moyenne. Il en est de même pour la fourniture en eau ou le prix par m³ en 2009 était de 1 040 FCFA au Burkina Faso contre 662 FCFA et 787 FCFA en Côte d'Ivoire et au Sénégal et de 382 FCFA et 413 FCFA au Mali et au Niger⁵⁰. Les entreprises enquêtées déplorent cette situation et estiment que cela est dû au fait que l'État prélève assez de taxes sur les produits pétroliers utilisés dans la production de l'électricité et à son laxisme dans la gestion des accords bilatéraux de fourniture d'électricité avec certains pays de la sous-région (Côte d'Ivoire, Ghana).

La faible qualité de la fourniture d'électricité du fait des délestages, le coût élevé du KWh et du m³, et l'obligation d'investir dans des moyens alternatifs pour certaines unités à grande consommation d'énergie et d'eau sont autant de facteurs qui découragent l'investissement privé et les investissements directs étrangers (IDE) selon l'enquête. Le problème d'accès à l'internet et la faible qualité des services de télécommunications se posent toujours avec acuité et ne favorisent pas le développement des affaires.

Il s'agit troisièmement de la faiblesse des ressources humaines qualifiées et adaptées aux métiers de l'industrie. La mise sur le marché de nouveaux produits nécessite de la recherche et de l'innovation ce qui implique une expertise adaptée et disponible. On ne dispose pourtant pas de formation adaptée au type d'activités industrielles réalisées au Burkina Faso d'où la nécessité des formations sur le tas et ce qui ne confère pas des habilités à l'innovation.

Pour la disponibilité des ressources humaines, les entreprises enquêtées nous ont indiqué avoir des difficultés à trouver sur place les profils techniques souhaités par manque d'une expertise technique qualifiée et adaptée à leurs activités respectives. Aussi, l'enquête auprès des entreprises a révélé que les employés du secteur privé considèrent le privé comme transitoire dans l'attente d'une admission dans la fonction publique. Pour les patrons d'entreprises, ils ne sont donc plus motivés à financer des renforcements de capacités de leurs employés car n'ayant pas la garantie que ces derniers mettront durablement leurs expertises au profit de l'entreprise. Or le renforcement des capacités aurait pourtant conféré aux employés plus d'aptitudes à l'innovation.

En quatrième position il y a les questions de fraude et de concurrence déloyale favorisée par la prolifération des acteurs informels qui échappent aux contrôles et peut être par des actions de corruption. L'abondance des produits de contrefaçon a fortement baissé les prix des biens et les entreprises parfois ne parviennent plus à couvrir les coûts de production. Il est également ressorti de l'enquête la difficulté d'innover dans le contexte actuel, « c'est difficile de créer du nouveau ici avec les Chinois qui ont envahi notre marché. Dès que nous sortons un nouveau produit, ils le prennent, ils vont chez eux et ils ramènent la même chose à prix bas et nous sommes obligés d'abandonner parce qu'on ne peut plus rentabiliser ». Les entreprises estiment

⁴⁹ Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), *Analyse de la compétitivité des principaux facteurs de production dans la perspective de la conclusion d'un APE entre la région de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté Européenne*, 2009, p. 55.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 54.

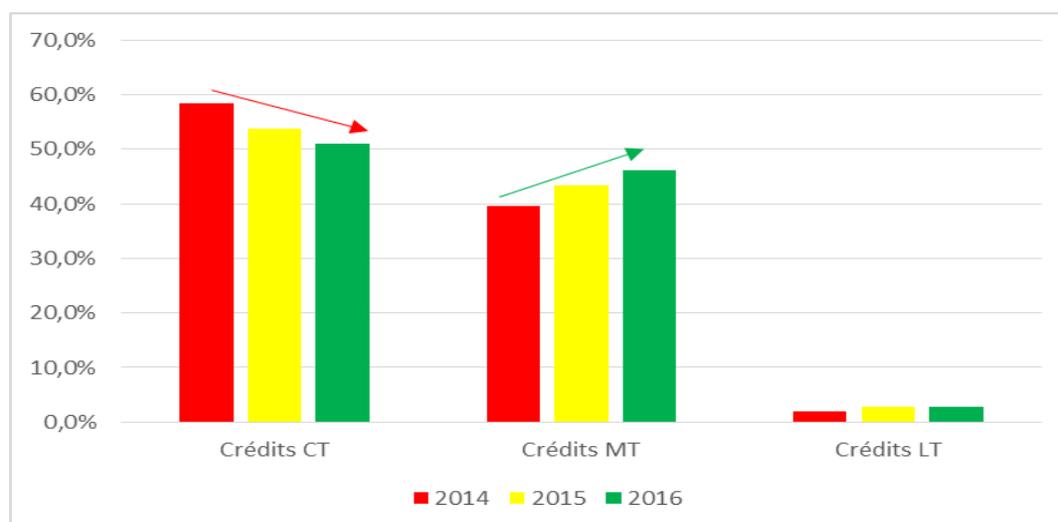
que c'est la corruption qui alimente la fraude et la contrefaçon. Dans certains cas, disent-elles, on connaît ceux qui le font, on les dénonce parfois, mais personne ne les arrête.

En cinquième position il y a les difficultés d'accès aux financements de long terme qui limitent les possibilités d'investissements d'adaptation aux nouvelles technologies et d'amélioration de la qualité. Il se pose pour certains même des problèmes de fonds de roulement pour honorer certaines grosses commandes donc des pertes de marché. Or pour innover et proposer des produits de gamme élevée les entreprises ne disposant pas de ressources propres suffisantes ont besoin de recourir aux financements des banques.

On constate que les crédits offerts par le secteur bancaire sont essentiellement des crédits de court et moyen termes respectivement 53% et 45% et très peu de crédits de long terme, environ 2% (cf. figure suivante). La part de crédit à l'industrie manufacturière par rapport aux crédits accordés à l'économie est faible⁵¹. La raison est que les banques qualifient les projets industriels de « non bancable » compte tenu de la faible consommation des produits locaux et de l'incapacité des entreprises à fournir des garanties consistantes. Pour certains d'après l'enquête, « Les banques prennent nos projets, ne les financent pas, et peut-être même qu'elles vont revendre nos idées de projets. Cela fait qu'on est plus motivé à aller vers elles et on se débrouille comme on peut ». Le niveau élevé des taux débiteurs est un autre argument qui ne facilite pas l'accès au crédit.

Le graphique suivant tiré des rapports de la Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat du Burkina Faso présente la part insignifiante des crédits à long terme par rapport aux crédits à court et moyen termes. Ces parts sont exprimées en pourcentage du total des crédits accordés à l'économie. En abscisse est présenté les types de crédit selon la durée et en ordonnée leurs parts par rapport au total des crédits à l'économie.

Figure 3 : Part du crédit selon la durée en pourcentage du crédit total à l'économie.



Source : *Rapport de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat (CCLA-BF)*, 2017.

Enfin, les politiques économiques peu incitatrices notamment le poids de la fiscalité, les procédures de recouvrement, et les redressements fiscaux sont également pointés comme contraintes. La question de la stabilité politique n'est pas citée comme une contrainte car des phénomènes d'instabilité politique sont rares au Burkina Faso sauf en 2014 où le pays a connu une brève tension politique du fait de l'insurrection populaire.

L'enquête a par ailleurs permis de découvrir des pratiques que nous n'avions pas considérées initialement, mais qui semblent affecter considérablement l'évolution du secteur industriel burkinabé et entravent le

⁵¹ Chambre de Commerce et de l'Industrie et de l'Artisanat du Burkina Faso (CCIA-BF), *Note de présentation du symposium sur l'industrie*, op. cit., pp. 13-14.

développement des chaînes de valeur. En effet, il nous a été donné de découvrir l'existence de « pratiques discriminatoires illégales » entre les acteurs d'un même secteur d'activité. Les entreprises devant fournir une matière première à d'autres pratiquent expressément un rationnement dans la fourniture de ladite matière première. La raison est que soit les premières produisent également des produits finis similaires aux produits des dernières, soit elles le font au profit de certaines entreprises de produits finis désireuses de pénaliser leurs concurrents. Certaines entreprises se voient contraintes d'importer à coûts élevés une matière première qu'elles auraient pu avoir au plan local augmentant ainsi leurs coûts de revient.

Nous avons également découvert que la mauvaise gouvernance des entreprises a pris de l'ampleur et constitue au Burkina Faso une contrainte importante à la rentabilité des activités industrielles. Certaines petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries ont de plus en plus tendance à employer des membres de la famille et donc confrontées à une absence de rigueur dans la gestion de l'entreprise.

2.2.2. Impacts sur les chaînes de valeur

La question des chaînes de valeur a été pendant longtemps considérée sous l'angle des stratégies de lutte contre la pauvreté. En effet, les actions visaient à améliorer les revenus des femmes et des jeunes en leur donnant la capacité de fournir une matière première de qualité et compétitive destinée à l'exportation. C'est ainsi que le pays se retrouve réduit à la fourniture des matières premières destinées à être incorporées dans les processus de production industrielle dans d'autres pays. D'après l'enquête, « les partenaires au développement ont profité de la situation de pauvreté pour intégrer directement le pays dans le segment non rentable pour nous ». Cela a conduit à une déconnection des secteurs agricoles et industriels. Les productions agricoles ne sont pas mises au service des activités industrielles mais destinées à l'exportation.

Nous constatons ainsi un état insatisfaisant des facteurs⁵² qui ont favorisé l'exploitation des chaînes de valeur dans d'autres pays et la difficulté de réaliser des économies d'échelles. On constate en effet, des faiblesses en matière d'infrastructures de transport et de télécommunication qui ne facilitent pas la mobilité et la bonne coordination à distance des affaires, une persistance des entraves aux échanges malgré l'intégration régionale, l'insuffisance des transferts de technologies pour faciliter l'accès aux connaissances, un environnement des affaires toujours jugé insatisfaisant. Les entreprises burkinabés évoluent dans un contexte de coûts des transports élevés, des conditions de télécommunications difficiles, une faible exploitation de la haute technologie qui limite l'accès aux connaissances et savoir-faire, une persistance des entraves à la libre circulation des biens dans l'espace communautaire du fait des tracasseries aux frontières et ce malgré l'intégration régionale à tel point que l'activité économique ne garantit pas une bonne rentabilité et des insuffisances dans les politiques publiques relatives à l'amélioration du climat des affaires. Ce contexte économique fait que l'activité industrielle n'est pas considérée rentable.

La faible rentabilité des activités de production a ainsi entraîné une baisse de l'esprit d'entrepreneuriat au sein de la population. Or une évolution dans les chaînes de valeur nécessite des projets novateurs et plus d'efforts d'investissements pour la création de nouveaux produits ou pour accroître le niveau de technologie employée. A ce propos, certaines entreprises enquêtées affirment disposer de potentiel pour développer diverses autres gammes de produits industriels à plus forte valeur ajoutée, mais ne sont pas rassurées de leur rentabilité compte tenu, estiment-elles, du mépris des burkinabés de ce qui est fait localement. Cela prive en effet les entreprises du marché local qui devait pourtant servir de base pour des économies d'échelles, la diversification et la conquête de nouveaux marchés. C'est le cas par exemple de la Société nationale de production de sucre (SN-SOSUCO), des Sociétés d'huileries et savonneries (SOFIB, SN-CITEC), et de textile (FASOTEX)⁵³ qui rencontrent des difficultés de marché pour l'écoulement de leurs produits.

Pour d'autres par contre c'est plutôt le refus du risque ou la peur du risque qui empêchent de développer des nouvelles productions. « Je suis persuadé que même si le Burkina Faso venait à être premier dans le classement du *doing business* en réunissant toutes les conditions requises, les gens ne feront pas forcément plus que ce qu'ils font actuellement. Les gens citent toujours les obstacles à leur évolution et ce que les

⁵² Les facteurs favorables à l'exploitation des chaînes de valeur dans le monde.

⁵³ SN-CITEC : Société Nouvelle- Huilerie et Savonnerie Citec ; SN-SOSUCO : Société Nouvelle- Société Sucrière de la Comoé ; SOFIB : Société de Fabrication Industrielle du Burkina ; FASOTEXT : Faso Textile.

autres auraient dû faire mais sans jamais se demander ce qu'ils peuvent faire pour aider à résoudre les obstacles »⁵⁴. Cela, confirme la théorie qui estime la peur du risque comme un obstacle à l'innovation.

Le développement des chaînes de valeur est aussi freiné semble-t-il par l'ouverture des appels d'offres au niveau régional et international selon les recommandations des institutions internationales. D'après l'enquête, les filiales des grandes firmes multinationales, ayant déjà une bonne assise financière et une technicité très avancée, implantées dans les pays voisins, en joint-venture avec des entreprises de ces pays, ou implantées ailleurs remportent l'essentiel des appels d'offres nationaux et communautaires. Pour les entreprises enquêtées, si elles pouvaient obtenir ces marchés publics, cela leur permettrait d'accroître leurs recettes et d'investir pour développer leurs capacités de production afin de s'adapter d'avantage aux exigences du marché. Les entreprises reconnaissent que les joint-ventures sont un bon moyen pour progresser dans les chaînes de valeur, créer de nouveaux produits et augmenter la valeur ajoutée locale à travers les transferts de technologies et de connaissances. Mais elles estiment que c'est le contexte économique local et l'absence de politiques incitatives qui ne favorisent pas les partenariats. A ce sujet, l'enquête fait remarquer également qu'il y a véritablement une volonté implicite des partenaires extérieurs de préserver leurs technologies et les connaissances dans la perspective de toujours dominer le marché dans la région. « Ils ne veulent pas que la même erreur produite avec l'Asie se reproduise avec l'Afrique ».

Enfin, des pratiques politiques inadaptées sont également citées comme entraves au développement des chaînes de valeur. D'après l'enquête la création du nouveau, surtout quand il s'agit d'un grand projet, expose le promoteur aux acteurs politiques affairistes et chercheurs de rente qui voudront s'intégrer dans la gestion du projet et tout refus expose à des taxes insupportables et des pressions diverses. De l'autre côté, il semble avoir des entreprises qui sont protégées par ces affairistes auxquels on fait des faveurs qui faussent les règles du marché. Tout cela fait que l'innovation ne paye pas vraiment et n'encourage pas les promoteurs.

⁵⁴ Enquêtes réalisées en mai et juin 2018.

Partie II

Relancer les chaînes de valeur par l'intégration régionale

L'objet de cette seconde partie est de vérifier l'impact de l'intégration régionale sur le développement industriel au Burkina Faso au regard des théories sur la question. Il s'agira de vérifier auprès des acteurs concernés si les critiques sur l'intégration régionale sont réellement perceptibles, quel a été pour eux l'apport de l'intégration et quelles actions sont requises pour rendre l'intégration régionale plus profitable pour les États membres. Nous appliquerons également cela à la chaîne de valeur du karité en analysant le développement de ce secteur dans la perspective de proposer des recommandations.

Chapitre 3. L'impact de l'intégration régionale sur le secteur industriel

3.1. Effets théoriques et empirique de l'intégration régionale

3.1.1. Les objectifs de l'intégration régionale

L'intégration économique régionale consiste à l'élargissement d'un marché au sein d'un espace par l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires afin de favoriser le développement des échanges commerciaux à travers la libre circulation des personnes, des biens et services et des capitaux. On s'attend à ce qu'elle stimule la croissance et le développement via l'intensification et la diversification des flux commerciaux entre les pays membres⁵⁵. Les membres s'appuyant chacun sur ses avantages comparatifs, devrait ainsi profiter du marché régional plus large pour accroître sa production et répondre à une demande plus importante, développer sa spécialisation, s'habituer à la concurrence et accroître sa compétitivité dans la perspective d'une ouverture et une insertion bénéfique au marché mondial.

3.1.2. Les résultats attendus

L'intégration régionale produit des effets statiques à court terme et des effets dynamiques à long terme⁵⁶. En effet, elle entraîne à court terme une création et un détournement de commerce pour ses membres, à long terme une création d'économies d'échelles, une accentuation et une diversification des échanges et l'accroissement des investissements directs étrangers.

La création de commerce résulte du fait que la production d'un bien initialement assuré au niveau local soit transférée à un autre pays de l'union plus efficace dans la production suite à la mise en place de l'union douanière et l'abaissement des tarifs douaniers. Le marché passe d'une dimension nationale à une dimension régionale. Cela représente un accroissement de la demande adressée aux entreprises donc une possibilité d'augmentation de leur production destinée au marché régional.

Le détournement de commerce résulte du transfert à un membre de l'union de la production d'un bien qui était effectuée initialement et plus efficacement par un pays extérieur à l'union qui du fait de l'union douanière et de la protection commune ne peut plus être efficace dans la fourniture de ce bien. Une partie des importations avec les pays tiers non-membre de l'union est donc réaffectée aux entreprises de l'union entraînant une augmentation de leurs productions mais moins efficacement qu'il ne l'était.

La réduction des coûts relatifs aux échanges du fait de l'intégration régionale (absence de barrières) va favoriser l'intensification des échanges commerciaux et la diversification (création de nouveaux produits). En l'absence d'obstacles aux échanges, les entreprises seront plus incitées à pénétrer davantage le marché

⁵⁵ Céline CARRERE, « UEMOA, CEMAC : quelle performance en matière de commerce ? », *op. cit.*, p. 34.

⁵⁶ Anthony J. VENABLES, « Regional Integration Agreements: a force for convergence or divergence? » *World Bank Policy Research Working Paper*, 1999, N° 2260, pp. 3-4.

Céline CARRERE, « UEMOA, CEMAC : quelle performance en matière de commerce ? », *op. cit.*, pp. 34-35.

des autres pays de l'union et motivées à développer de nouveaux produits. Cela entraînerait une augmentation de leurs productions et une baisse des coûts de production au fur et à mesure de l'augmentation des quantités produites (économies d'échelles).

On constate en effet que l'UEMOA a certes favorisé une intensification des échanges commerciaux en son sein et une diversification de la production par l'émergence de nouveaux produits échangés au sein de l'union⁵⁷. Mais cette diversification s'est faite au profit des pays comme la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Togo qui bénéficient déjà de structures de production développées.

L'intégration régionale offre une belle opportunité d'accroissement des investissements et des possibilités de dynamiser le secteur industriel. En présence d'un marché plus large et des réformes économiques favorables facilitées par l'institution régionale, les détenteurs de capitaux sont plus motivés à investir pour faire du profit. La proximité géographique est également perçue comme un facteur qui favorise le développement des échanges commerciaux en ce sens qu'elle réduit les distances donc les coûts de transport. On cite également le partage des mêmes culture et langue comme facteurs qui facilitent les échanges ainsi que le partage d'une monnaie commune, le franc CFA dans le cas de l'UEMOA.

Pour les pays développés, les processus d'intégration entraînent à long terme des convergences de revenus pour les pays membres à travers une égalisation progressive des taux de croissance, phénomène favorisé par des facteurs comme le niveau et l'état des infrastructures (physiques, technologique, etc.), l'existence de complémentarités productives et une bonne capacité des leaders de l'espace à créer des effets d'entraînements qui puissent profiter aux autres. Ce constat semble ne pas prévaloir dans les pays en développement. En effet, certaines études ont constaté une divergence des revenus dans les pays en développement⁵⁸ et cela s'expliquerait par l'absence des complémentarités locales et le fait que les pays avancés de l'union n'arrivent pas à susciter des effets d'entraînement suffisants pour les autres membres et même que ces derniers exercent une position dominante en captant les activités industrielles de l'espace. Ce constat est fait dans l'UEMOA et les actions d'accompagnement qui auraient permis de stimuler la convergence au sein de l'UEMOA n'ont pas toujours été suffisamment prises en compte par les États.

3.1.3. Les insuffisances issues de l'intégration régionale

Le processus d'intégration régionale ne réussit pas toujours semble-t-il à faire valoir ses avantages ci-dessus cités du fait de certaines insuffisances inhérentes au processus et qui entraîneraient des effets négatifs à même de nourrir des divergences de structures industrielles au détriment de certains pays⁵⁹. L'ampleur des effets négatifs dépendra toutefois de la situation du marché.

En situation de concurrence pure et parfaite

La concurrence pure et parfaite constitue le mode idéal de régulation de l'économie et correspond à une structure de marché idéale qui repose sur les conditions suivantes : l'accès libre au marché, l'atomicité (égalité) des offreurs et des demandeurs, l'homogénéité des produits, la libre circulation des facteurs de production à savoir le travail et le capital, la transparence du marché à savoir la disponibilité de l'information pour tous.

Dans une situation de concurrence pure et parfaite, les économies d'échelles qui en résultent sont dites externes et déterminées par la taille du secteur d'activité concerné. Les acteurs dans une telle situation ne sont pas en position d'influencer les prix (preneurs de prix). La taille de l'entreprise ne sera pas un facteur déterminant et c'est le niveau de coût moyen de production qui est déterminant et conditionne la viabilité

⁵⁷ Céline CARRERE, « UEMOA, CEMAC : quelle performance en matière de commerce ? », *op. cit.*, p. 35

⁵⁸ Andrien AKHANNI-HONVO, « Intégration régionale, effets frontières et convergence ou divergence des économies en développement », *Revue région et développement*, 2003, no. 17, pp. 110-112.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 112.

Bernard DECALUWE (et al.), « Union douanière au sein de l'UEMOA. Une analyse quantitative », *Revue économique*, 2001/4, vol. 52, p. 813.

de l'activité de production de chacune. Dans ce contexte, un plus grand nombre d'entreprises profitera de la taille du secteur et des externalités offertes par le secteur pour se maintenir sur le marché tant qu'elles ont des coûts alignés au seuil critique de production.

La mise en place des pôles industriels pourrait aider en facilitant un accès aux services utiles au bon développement des activités industrielles au profit de tous les membres. Le but est de créer des conditions dans les secteurs d'activités afin que les entreprises qui partagent les mêmes besoins dans un secteur donné puisse tirer profit et cela attirera un grand nombre d'entreprises. Les externalités de connaissances, la disponibilité de la main-d'œuvre, la proximité de fournisseurs sont entre autres des éléments requis par les entreprises et qui réduisent leurs coûts. L'absence de ces facilités pour toutes les entreprises placerait certaines entreprises en position plus avantageuse que d'autres. Cette logique ne tiendrait pas dans une situation de défaillance de marché.

En situation de concurrence imparfaite

Les économies d'échelles dans ce cas sont dites internes et déterminées par la taille des entreprises. Les entreprises de grandes tailles auront la capacité d'influencer les prix compte tenu de l'hétérogénéité entre entreprises. Les entreprises de grandes tailles disposent en effet de plus de compétences techniques et une bonne maîtrise du marché et ont pu acquérir des capacités de gestion des coûts qui permettent de produire à des coûts très bas, développer de nouveaux produits, conquérir les parts de marchés des petites entreprises nuisant ainsi à ces dernières qui ont encore des coûts élevés et ne peuvent pas être rentables. La taille et l'expérience des grandes entreprises leur est un atout et leur permettent ainsi de bénéficier des externalités de connaissances, d'avoir accès à des fournisseurs spécialisés, une main-d'œuvre importante, de donner des rémunérations attractives. On aboutit à une situation d'efficacité moyenne du secteur concerné certes, mais avec des situations sous-optimales. Tandis que les grandes entreprises augmentent leur production, les petites entreprises ont leur part de marché contracté et aboutissent à une cessation d'activités.

Dans ce contexte, la littérature indique qu'un soutien extérieur est requis. Le but étant d'aider à la réduction des coûts de commerce et la création de conditions optimales qui aident les petites entreprises à atteindre le seuil de productivité requis. De telles situations sont en effets perçues sur le marché burkinabé ou une catégorie donnée d'entreprises développent des pratiques monopolistiques pour écarter les autres du marché. Dans certaines situations, elles bénéficient de soutien politique pour assoir leur position dominante. Pour ce qui est du marché régional, la commission de l'UEMOA affirme prendre des dispositions pour empêcher qu'une entreprise d'un pays membre développe des attitudes de nature à influencer la concurrence sur le marché régional. « De telles situations sont vite corrigées tant que nous avons l'information » a indiqué la commission de l'UEMOA. Mais dans la réalité, ces situations sont malheureusement présentes. Dans certains cas, affirme-t-elle, ce sont les États eux-mêmes qui faussent la concurrence à travers les exonérations accordées à certaines entreprises pour les permettre de baisser leurs coûts. Pour la commission, les dispositions réglementaires sont prises pour éviter que des entreprises d'un pays membre instaurent une situation de marché défavorable aux autres.

3.1.4. Les critiques sur le processus d'intégration régionale

On reproche à l'intégration régionale de produire des effets d'agglomération⁶⁰. Les avantages comparatifs, les effets d'apprentissages ajoutés à une grande taille de l'économie peuvent aboutir à des phénomènes de concentration des activités dans certains pays de l'union. Les pays qui ont l'avantage de posséder déjà une structure de production développée et diversifiée et des dotations factorielles proches de celles de la moyenne mondiale (grands pays) sont ceux qui profitent le mieux de l'intégration au détriment des autres⁶¹.

⁶⁰ Paul KRUGMAN (et al.), *op.cit.*

⁶¹ *Ibid.*

Anthony J. VENABLES, « Winners and Losers from Regional Integration Agreements », *The Economic journal*, 2003, vol. 113, pp. 747-748.

Les effets d'agglomération proviennent de l'avantage détenu par les pays leaders en termes de différences de dotations factorielles et profitant des détournements de commerce résultants de l'intégration. Ces derniers vont modifier la structure des échanges au sein de l'union (accroître leurs exportations de biens industriels tandis que celles des autres pays baissent) et favoriser une divergence des tissus industriels des pays de l'union en concentrant en leurs seins les activités industrielles à la recherche d'une plus grande rentabilité.

Ainsi, l'intégration peut aboutir à une amélioration du bien-être de l'union dans son ensemble, une amélioration du bien-être des pays à dotations intermédiaires (dotations factorielles proche de la moyenne mondiale), une diminution du bien-être des pays à dotations faibles (dotations factorielles éloignées de la moyenne mondiale). Dans le cas de l'UEMOA, on peut considérer la Côte d'Ivoire et le Sénégal comme pays à dotations factorielles intermédiaires. Cette situation peut compromettre la viabilité de l'union dans la mesure où on aura d'un côté, une intensification des échanges commerciaux de ces pays intermédiaires, une augmentation de leurs exportations industrielles (surtout vers les pays faibles), un accroissement de leur production industrielle et une amélioration du niveau des salaires. Tout cela exercera des effets d'attraction des investissements et la main-d'œuvre des autres pays membres, privilégiera ces pays comme destination des investissements directs étrangers et entraînera une spécialisation des pays intermédiaires dans l'exportation de biens industriels.

D'un autre côté, on observera une dégradation des structures de production des pays faibles, une baisse de leurs exportations industrielles, une dégradation du secteur industriel du fait des fuites de capitaux et de la main-d'œuvre qualifiée (délocalisation et orientation vers les pays intermédiaires), et accroissement des exportations des produits de base à faible valeur ajoutée.

On constate en effet une dégradation du secteur industriel et une baisse de sa contribution au Produit Intérieur Brut (PIB) du Burkina Faso comme déjà cité dans le chapitre précédent, tandis que la part des activités agricoles et des services augmentent (services divers sans grande valeur ajoutée). Selon les statistiques de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la participation du secteur secondaire burkinabé au PIB est passée de 23,1% en 2000 à 20% en 2016. Cependant une augmentation de la part du secteur industriel dans le PIB en Côte d'Ivoire avec une baisse de la part des activités agricoles et des services est observée. La participation au PIB du secteur secondaire ivoirien est passé de 21,5% en 2000 à 29,5% en 2016.

Le Burkina Faso importe plus de l'Union qu'il exporte. La Cote d'Ivoire est le plus gros exportateur dans l'union et est à la fois le plus gros exportateur et importateur hors union, cela reflète le dynamisme de son activité économique lié aux bonnes conditions de production dans le pays. Selon les statistiques de l'UEMOA, les importations du Burkina Faso représentent 22,9% des importations totales intra-union soit deuxième après le Mali (32%) tandis que ses exportations intra-union représentent 2,9% des exportations totales de l'union.

Conformément aux arguments énoncés, on constate que la Cote d'Ivoire et le Sénégal qui ont l'avantage de posséder des structures de production développées et des niveaux de revenus élevés seraient ceux qui profitent le plus de l'intégration (leurs participations aux échanges dans l'union) avec un développement de leurs secteurs industriels, un accroissement des investissements directs étrangers et l'affluence de la main-d'œuvre sous régionale⁶², mieux payée. La grande différence en structure productive et en dotations factorielles favorise la concentration des activités économiques de l'union dans ces pays qui en plus profite d'une situation géographique favorable (infrastructures portuaires) pour développer des activités connexes contrairement au Burkina Faso enclavé. Il ressort également que ces pays ont effectué beaucoup de réformes et amélioré considérablement leurs environnements des affaires, les facilités d'établissement et les conditions de production des biens et services de sorte à rendre l'activité économique très rentable et leurs pays attractifs.

⁶² On constate en effet un mouvement de la main-d'œuvre burkinabé vers la Côte d'Ivoire et cela est facilité par le lien historique qui existe entre les deux pays.

La commission de l'UEMOA estime que la situation de dégradation de l'industrie burkinabé ne peut être mise au compte de l'intégration régionale et devrait plutôt être justifiée par l'insuffisance des conditions économiques adaptées aux activités de transformation industrielle. Le Burkina Faso n'a pas un bon niveau dans le climat des affaires (six des dix points évaluant la facilité de faire des affaires constituent encore des obstacles)⁶³ d'après l'enquête et cela demeure une difficulté pour les investissements directs étrangers et même pour les investisseurs locaux. De plus, le pays demeure confronté à des difficultés internes portant sur ses infrastructures, la mobilisation des ressources financières, l'accès au marché local, des coûts élevés ainsi que des niveaux insuffisants des investissements dans les secteurs stratégiques, ajoutent-ils. A cela, il faut ajouter les lourdeurs qui constituent un blocage aux affaires. Pour l'agence pour la promotion des investissements du Burkina Faso (API-BF), et contrairement à ce qui est attendu, des phénomènes de délocalisation d'investissements du Burkina Faso vers la Côte d'Ivoire ou d'autres pays de l'union ne sont pas observés. C'est plutôt la création de nouvelle filiale qui est parfois observée. Par contre, on observe des mouvements de la main-d'œuvre vers d'autres pays.

3.2. Politiques économiques : Programme Économique Régional (PER) de l'UEMOA

Face aux effets supposés de l'intégration régionale, des recommandations ont été faites au plan théorique dans le souci de compenser des pertes éventuelles de certains pays en renforçant leurs capacités productives pour les aider à mieux participer aux échanges commerciaux. Dans cette section, nous allons passer en revue les actions entreprises par la commission de l'UEMOA depuis sa création pour développer les capacités de production des États membres et améliorer leur commerce. Nous allons également analyser les impacts que ces actions ont eu sur les États notamment en matière de contribution au développement industriel des pays membres particulièrement au Burkina Faso.

3.2.1. Présentation du Programme Économique Régional (PER)

Pour relancer le secteur industriel des pays membres et pallier les insuffisances dénoncées de l'intégration, la commission de l'UEMOA en 2004 a adopté et mis en œuvre le programme économique régional (PER), exécuté en deux phases de 2006 à 2010 et de 2012 à 2016. Le PER est constitué d'un ensemble de projets considérés intégrateurs pour les États membres du fait des effets catalyseurs qui pourraient en résulter. Ces projets visent à résoudre les principales contraintes qui affectent l'environnement économique, la réalisation d'investissements productifs et la rentabilité des activités économiques dans les pays membres. Les projets ont été orientés sur les secteurs des transports, de l'énergie, des technologies, des ressources humaines, de l'agriculture et de l'industrie ainsi que sur la promotion de la bonne gouvernance économique. « Nous avons fondé beaucoup d'espoir sur le PER qui devait permettre véritablement de résoudre entre autres la question de la transformation industrielle de nos États » a indiqué un expert de la commission de l'UEMOA.

Le PER a été structuré autour de cinq axes stratégiques à savoir consolider la bonne gouvernance et approfondir l'intégration ; développer les infrastructures économiques ; construire un appareil productif intégré ; développer les ressources humaines ; mettre en place un partenariat pour la mobilisation des ressources et le suivi-évaluation. Ces différents projets devraient permettre la réhabilitation des infrastructures de l'union indispensables pour une bonne intégration commerciale, le renforcement des capacités des industries de l'union pour améliorer leur production et leur compétitivité, la promotion des petites et moyennes entreprises, la transformation des matières premières au niveau local par des soutiens incitatifs et la réduction des coûts des facteurs⁶⁴.

3.2.2. Évaluation et impacts du Programme Économique Régional (PER)

Ce programme qui était sans doute une belle initiative et capable de transformer les économies de l'union ne s'est pas reposé sur les ressources propres suffisantes et cette insuffisance de ressources financières a

⁶³ Il s'agit notamment de l'électrification, du paiement des impôts, de la protection des investisseurs, de l'exécution des contrats, de l'accès au crédit et du transfert de propriété.

⁶⁴ Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), *Programme économique régional (PER) : forte mobilisation des partenaires aux côtés de l'Union*, Bulletin semestriel d'information et de communication du PER de l'UEMOA, n° 1, janvier-juin 2017, pp. 21-22.

amoindri son efficacité selon notre enquête. En effet, l'évaluation de la première phase en 2011⁶⁵ révélait que seulement 54% des ressources financières requises ont été mobilisées avec une exécution à moitié des projets prévus. L'évaluation en 2017 de la deuxième phase indiquait également que seulement 56% des projets ont été exécutés ou en cours d'exécution⁶⁶. On constate aussi que ce sont les projets d'infrastructures qui absorbent une grande part du budget du programme soit 70%.

Les contraintes dans la mise en œuvre des deux phases du PER concernent aussi le faible alignement des politiques économiques et des réformes structurelles des États sur la vision communautaire compte tenu de la réticence des États sur certaines réformes et qui occasionne des retards d'adoption ou d'exécution; la faible mobilisation de ressources financières propres surtout les contributions des États ; l'insuffisance de maturité des projets notamment les insuffisances dans le montage des projets et la faible capacité d'absorption des financements⁶⁷.

En 2017 par exemple, on a recensé 129 projets et programmes communautaires en cours d'exécution dont seulement 13 au Burkina Faso soit 10% des projets. Selon l'enquête, le Burkina Faso a le plus bas nombre de projets et cela s'explique justement par la faible capacité d'absorption des financements, c'est-à-dire la capacité à soumettre des projets éligibles et conformes aux procédures, et la persistance des lourdeurs administratives.

Parmi les projets réalisés ainsi que les réformes en lien direct avec l'industrie, outre les infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunication, on a le programme de restructuration et de mise à niveau des industries de l'union (PRMN) débuté dans la première phase du PER, et interrompu dans la deuxième phase par défaut de financement. Nous analyserons plus en détails le PRMN dans le chapitre suivant. La commission a également pris l'initiative de l'adoption d'une directive portant pour l'élaboration d'une charte communautaire des Petites et Moyennes Entreprises (PME) de l'UEMOA et l'élaboration d'une initiative régionale pour l'amélioration du climat des affaires. Selon l'enquête ces référentiels ont motivé les États et les ont amenés à engager davantage des réformes dans ce sens.

Le programme a permis également le démarrage d'un processus de mise en place de fonds de garantie dans le but de faciliter le financement des économies (garantie mutuelle pour les PME/PMI ; fonds d'aide à l'intégration régionale ; fonds régional de développement agricole). Certains de ces fonds existent déjà, mais par défaut de communication ils ne sont pas bien connus des acteurs économiques burkinabé qui n'en profitent donc pas assez et des efforts sont en train d'être faits pour améliorer la communication sur ces instruments de financement ont rassuré les experts de la commission.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 5.

⁶⁶ Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), *Programme économique régionale (PER) : forte mobilisation des partenaires aux côtés de l'Union*, *op. cit.*, p. 10.

⁶⁷ Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), *Rapport sur le fonctionnement et l'évolution de l'union*, 2016, pp. 82-83.

Chapitre 4. Étude de cas : l'industrie du beurre de karité et la chaîne de valeur

4.1. Caractéristiques, état des lieux et chaînes de valeur

4.1.1. Présentation de la filière et des acteurs

La filière karité au Burkina Faso

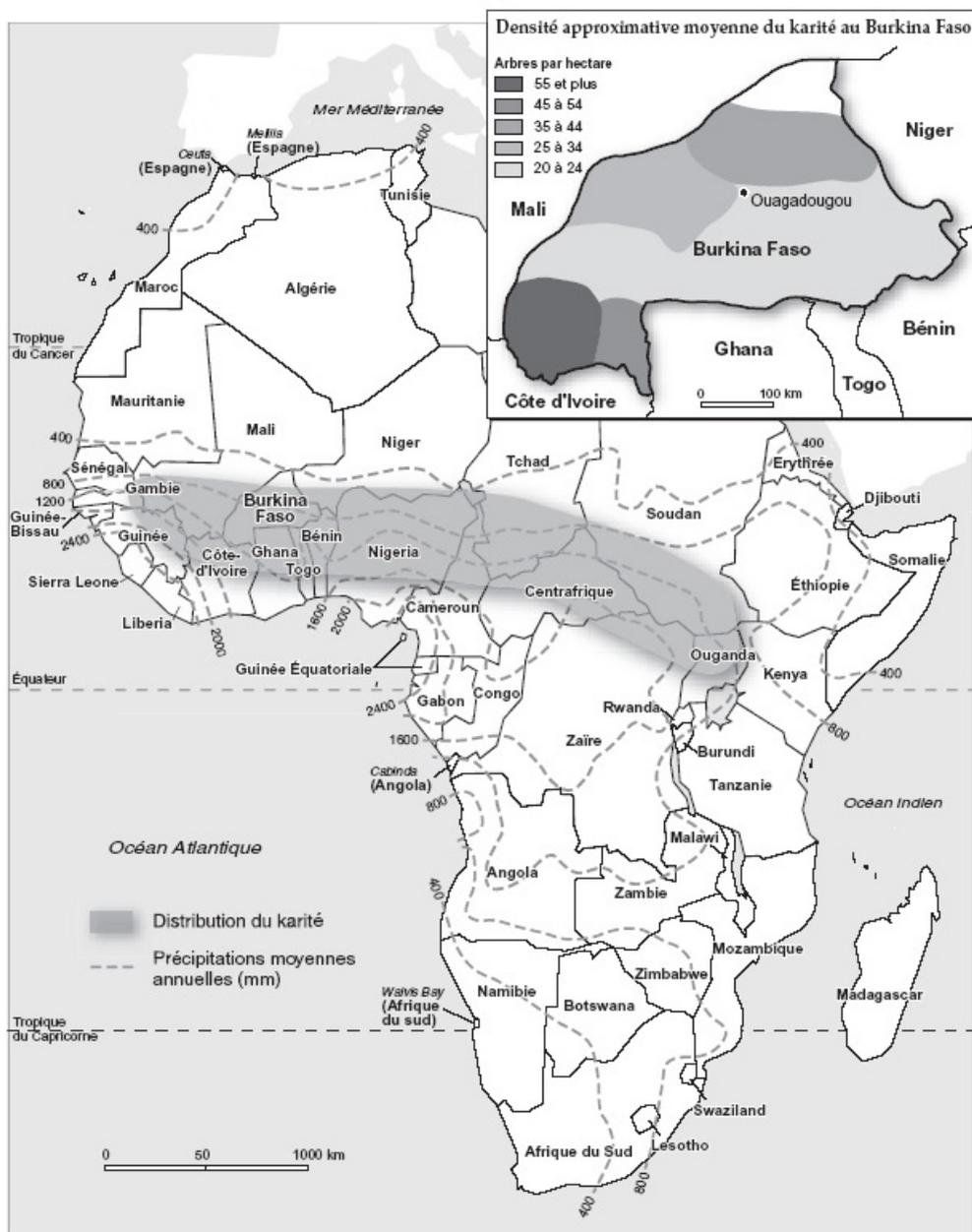
Le karité est un arbre qu'on ne trouve qu'en Afrique⁶⁸. C'est un arbre qui pousse à l'état sauvage et ne commence à donner des fruits qu'à partir de sa quinzième année. Il produit des fruits dont l'usage est multiple. En effet, le fruit est convoité pour la pulpe très sucrée utilisée pour la consommation et la noix riche en matières grasses⁶⁹. De la noix de karité, on extrait l'amande et de l'amande le beurre. Le beurre de karité en milieu rural sert d'huile de consommation pour les populations. Il sert aussi de matière première dans l'industrie cosmétique du fait de ses composants bioactifs et est utilisé pour la fabrication de divers produits tels les savons de toilette et de lessive, les pommades et soins de visage et de corps, les produits capillaires, le shampoing, etc. Il sert également de matière première dans l'industrie agroalimentaire pour la fabrication de la margarine et du chocolat en tant que substitut du cacao. Il est aussi utilisé comme matière première dans l'industrie pharmaceutique.

Le karité est intégré dans la chaîne de valeur mondiale par l'exportation des amandes de karité et du beurre de karité qui sont utilisés par des industries étrangères (Danemark, Pays-Bas, Suède, France, États Unis d'Amérique, etc.) dans les domaines alimentaires, cosmétiques et pharmaceutique. Au niveau régional, il n'existe vraiment pas une chaîne de valeur régionale du karité connue. Le développement d'une chaîne de valeur locale, intérêt de notre étude, nécessite des investissements dans le sens de faciliter une meilleure collecte des amandes de karité, une meilleure transformation des amandes de karité en beurre de karité de qualité et une bonne capacité de transformation du beurre de karité en produits dérivés contenant une plus grande part de valeur ajoutée. Cela nécessite pourtant la disponibilité d'infrastructures économiques adaptées et des conditions de production favorables qui permettent l'exploitation d'une activité de la chaîne par tout potentiel investisseur.

⁶⁸ 16 pays : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigéria, Ouganda, République Démocratique du Congo, Sénégal, Soudan, Togo.

⁶⁹ Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, Centre du Commerce International (MCIA, CCI), *Stratégie Nationale de Développement Durable de la Filière Karité au Burkina Faso*, 2015, p. 11.

Figure 4 : La bande du karité en Afrique subsaharienne



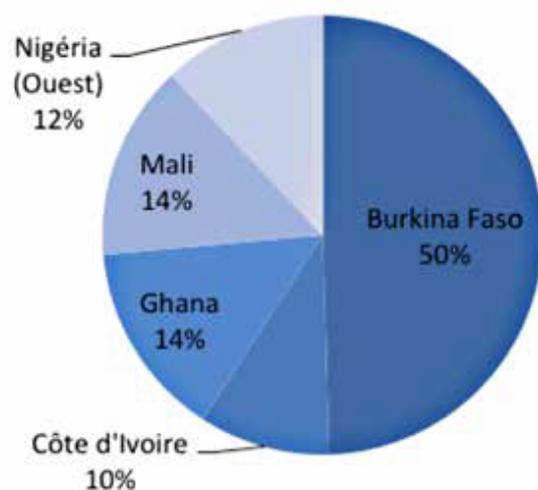
Source : *Le marché du karité et ses évolutions*, Badini (et al.), 2011.

Le karité est répandu sur presque tout le territoire burkinabé avec un peuplement estimé à environ 190 millions d'arbres et une moyenne nationale de 30 pieds/hectare. Le pays est par ailleurs le plus gros producteur d'amandes de karité et possède un potentiel productif d'amandes estimé à 850 000 tonnes par an. Cependant la production effective est en dessous du potentiel et expliqué par des insuffisances dans la collecte des noix. En 2012 par exemple la production d'amandes a atteint 275 241 tonnes soit environ 30% du potentiel productif⁷⁰. En 2011, on estimait à environ 113 130 tonnes d'amandes exportées à l'état brut et les exportations de beurre de karité à 12 857 TEK (Tonne équivalent Karité) par les canaux officiels⁷¹.

⁷⁰ Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, Centre du Commerce International (MCIA, CCD), *Stratégie Nationale de Développement Durable de la Filière Karité au Burkina Faso*, op. cit., p. 14.

⁷¹ Ne prend pas en compte les exportations informelles.

Figure 5 : Part de la production d'amandes des principaux pays producteurs dans le monde.



Source : *Stratégie nationale de développement de la filière karité*, MCIA, 2016

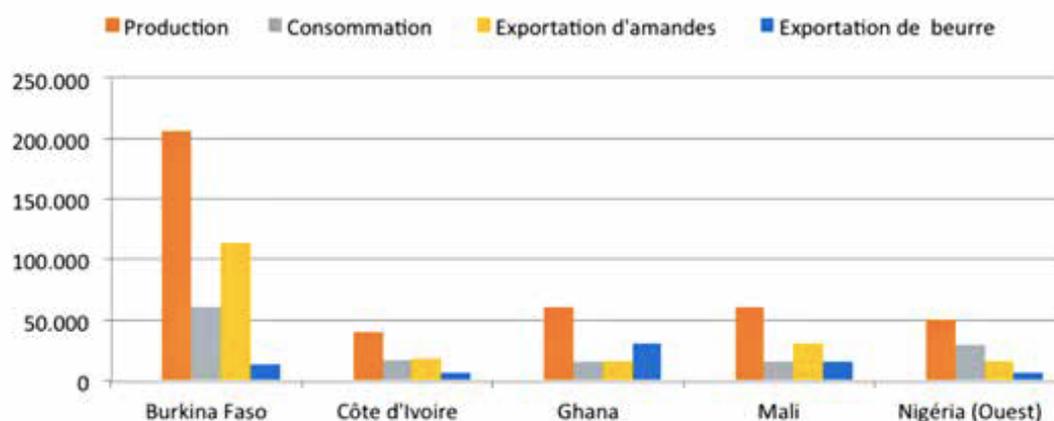
Selon les statistiques, l'Agence de Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux (APFNL), le Burkina Faso est le plus gros producteur d'amandes et de beurre de karité parmi tous les pays producteurs et fait 50% de la production totale des sept (7) plus gros producteurs⁷² en Afrique de l'Ouest contre seulement 14% pour le Mali et le Ghana et 12% pour le Nigéria⁷³. Le graphique ci-dessus indique l'avantage que dispose le Burkina Faso dans le karité. Ces chiffres ne considèrent pas les productions informelles d'amandes de karité.

Le graphique suivant tiré de la stratégie nationale karité présente la production et l'utilisation des amandes et du beurre de karité, en tonnes, dans les principaux pays producteurs. Le Burkina Faso est à la fois, le premier producteur et le premier exportateur d'amandes de karité. Plus de la moitié des amandes de karité produites est exportée soit environ 55%, une autre partie transformée en beurre de karité pour la consommation (ménage et industries de fabrication des produits dérivés) soit environ 30%. Le beurre de karité exporté utilise environ 15% des amandes produites (1 kg de beurre de karité nécessite 3 kg d'amandes de karité). Toutefois, on considère que des quantités importantes d'amandes et de beurre de karité sortent du territoire de façon informelle et dont on ignore les chiffres selon l'enquête.

⁷² Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger, Nigéria, Togo.

⁷³ Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, Centre du Commerce International (MCIA, CCI), *Stratégie Nationale de Développement Durable de la Filière Karité au Burkina Faso*, *op. cit.*, p. 15.

Figure 6 : Collecte, consommation et exportation d'amandes et de beurre de karité en 2011 pour les 5 principaux producteurs mondiaux (en tonnes).



Source : *Stratégie nationale de développement de la filière karité*, MCIA, 2016.

Malgré l'avantage dont dispose le Burkina Faso dans la production des amandes de karité, le pays n'arrive pas à développer la chaîne de valeur et développer des productions de hautes gammes à plus forte valeur ajoutée pour faire profiter l'économie de cet avantage. Le Burkina Faso exporte essentiellement les amandes et le beurre de karité comme matière première aux industries d'autres pays de la région (Ghana, Côte d'Ivoire, Nigéria) et à l'international (Pays-Bas, Danemark, etc). Il ressort de l'enquête que les industries cosmétiques burkinabé qui utilisent le beurre de karité comme matière première rencontrent parfois des contraintes d'approvisionnement en beurre de karité pour leur production courante. Cela occasionne des arrêts de production ou la perte de certaines commandes.

Le développement de la chaîne de valeur du karité nécessite des actions rigoureuses pour permettre au pays de se doter d'une bonne capacité de transformation des amandes de karité en beurre de karité et l'utilisation au niveau local d'une importante quantité de ce beurre de karité produit pour la fabrication des produits dérivés tels les produits cosmétiques et alimentaires. Les actions menées par l'État et ses partenaires s'étaient toujours inscrites dans le cadre de l'amélioration des revenus des femmes et la lutte contre la pauvreté plutôt que dans une perspective de développer une vraie chaîne de valeur qui permette une production industrielle de haute gamme. La transformation des produits locaux n'a pas bénéficié d'appui concret et suffisant de la part de l'État et ses partenaires. Leurs actions avaient pour but de garantir la disponibilité d'une matière première de bonne qualité pour l'exportation.

Les acteurs de la filière karité

Plusieurs acteurs interviennent sur la filière karité au Burkina Faso. Il s'agit des collecteurs, des transformateurs, des distributeurs, la structure faitière (Table Filière Karité), l'État, les structures d'appui au commerce et à l'industrie et les partenaires au développement. Les collecteurs regroupent l'ensemble de personnes individuelles ou regroupées en association qui procèdent à la récupération des noix de karité pour en extraire l'amande. La récupération de l'amande se fait de manière saisonnière, pendant 3 mois environ par année. Les transformateurs regroupent à la fois ceux qui transforment les amandes de karité en beurre de karité et ceux qui transforment le beurre de karité en produits dérivés. La production du beurre de karité se fait soit individuellement ou dans le cadre d'une association ou d'une coopérative ou d'une entreprise. La fabrication des produits à base de beurre de karité est faite par des entrepreneurs par la création d'entreprises formelles ou informelles et par certaines coopératives. Les distributeurs regroupent les personnes en entreprise ou non qui achètent les amandes et le beurre de karité pour les revendre sur le marché national, régional et international dans le but de faire du profit. Cela comprend également les entreprises et les individus qui commercialisent les produits dérivés du karité.

La Table Filière Karité est la structure faitière de l'ensemble de la filière karité. Elle a été créée dans le but d'organiser la filière et développer la chaîne de valeur de la filière. Elle ne regroupe que les acteurs directs du karité, à savoir les collecteurs/producteurs, les transformateurs et les commerçants/exportateurs. En effet, les programmes d'ajustements structurels ont amené l'État à se retirer de la Caisse de Stabilisation des Prix des Produits agricoles dont il était le principal acteur entraînant sa fermeture. C'est cette caisse qui assurait pourtant l'organisation des activités de la filière karité. L'État ici est représenté par le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (MCIA), le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et le Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD). Les structures d'appui au commerce et à l'industrie. C'est notamment la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat (CCIA), l'Agence de Promotion des Exportations (APEX) du Burkina Faso, l'Agence de Promotion des investissements (API) du Burkina Faso, la Fédération des Industries de l'Agroalimentaire du Burkina (FIAB). Les partenaires au développement regroupent l'ensemble des structures extérieures qui soutiennent les différents acteurs dans le sens de développer la filière.

4.1.2. Analyse du secteur karité et chaîne de valeur

Le karité est une matière première indispensable pour les industries alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques du fait de sa composition riche en acides gras et en insaponifiables⁷⁴, en stéarine et en oléine. Ces composantes sont utiles dans l'alimentation, les soins de corps notamment l'entretien de la peau, avec également des vertus pharmaceutiques. Le karité du Burkina Faso est considéré de meilleure qualité car contenant un taux plus élevé de stéarine. D'après l'enquête, les cosmétiques au Burkina Faso représentent un marché de plus de 20 milliards de FCFA, et est occupé par des produits cosmétiques importés et originaires dans une moindre proportion de la Côte d'Ivoire mais surtout du reste du monde. Pour les entreprises cosmétiques locales, ce marché potentiel est une véritable opportunité pour elles mais elles n'arrivent pas à profiter compte tenu des coûts de production élevés qui ne permettent pas de proposer des produits compétitifs en termes de prix. Ce niveau élevé des coûts de production entrave les possibilités d'innovation et de diversification. Les principales sociétés cosmétiques qui utilisent le beurre de karité comme matière première de base sont principalement la société Karilor, la Société Parfumerie du Houet (SPH), la société Naturex, la Coopérative Nununa, etc.

Aussi, pour le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, les pays d'Afrique de l'Ouest et particulièrement le Burkina Faso importent d'énormes quantités d'huiles végétales alimentaires. Nous pensons donc que le beurre de karité pourrait être un substitut de ces autres huiles végétales. En effet, la mise en place d'industries modernes de raffinerie permettra de raffiner le beurre de karité pour les besoins de consommation alimentaire.

L'enquête nous a permis de découvrir que l'utilisation du beurre de karité peut être optimisée, et rendue plus rentable. En effet, il ressort que l'opération qui donnerait plus de valeur ajoutée au karité est le fractionnement du beurre. Le fractionnement est une opération qui consiste à séparer la stéarine de l'oléine et obtenir ainsi deux composantes regroupées dans le beurre de karité brut. Au Burkina Faso cette opération de fractionnement n'est pas encore disponible comme c'est le cas au Ghana et au Nigéria ainsi que dans les pays développés qui importent les amandes et le beurre de karité. L'opération nécessiterait l'acquisition d'équipements industriels sophistiqués et très coûteux et la maîtrise du savoir-faire.

Malheureusement, il n'y a aucune action visant à favoriser l'acquisition de cette technologie au niveau du Burkina Faso. Tous les soutiens sont orientés vers l'amélioration des revenus des femmes à travers la collecte et la vente des amandes et la fabrication du beurre de karité pour l'exportation. Presqu'aucun appui dans le sens de développer une transformation industrielle des produits du karité. Le beurre de karité est ainsi utilisé à l'état brut dans la fabrication des produits cosmétiques.

La stéarine est la partie pâteuse du beurre. C'est cette partie qui est utilisée comme substitut au cacao pour la fabrication du chocolat. L'oléine est la partie liquide. Elle est utilisée pour les productions cosmétiques et

⁷⁴ Dans les matières grasses, la teneur est généralement entre 0,5% et 2%. Dans le beurre de karité, la teneur peut aller jusqu'à 15%.

pharmaceutiques. L'oléine raffinée est également utilisée pour la consommation alimentaire comme substitut aux autres huiles végétales. Il semble que la plus grande valeur ajoutée de l'oléine est dans son incorporation dans les productions pharmaceutiques malheureusement pas encore développées au Burkina Faso.

La principale contrainte à la promotion de la chaîne de valeur dans le secteur du karité est donc l'indisponibilité de la technologie requise pour l'opération de fractionnement du beurre de karité ajouté à l'incapacité des entreprises à accéder à des financements consistants pour investir sur la technologie. Les entreprises rencontrées affirment ne pas disposer de capacités financières suffisantes pour cet investissement, et comme déjà indiqué, l'accès au financement bancaire de long terme pour l'investissement est très difficile compte tenu des garanties demandées par les banques. Pour les entreprises, l'État devrait cibler les acteurs locaux qui interviennent dans la transformation industrielle du beurre de karité pour les aider à augmenter progressivement les taux de transformation en facilitant leur accès aux financements. Il devrait également faciliter la création de structures en *joint venture* avec des unités industrielles européennes par exemple, pour qu'un certain niveau de transformation industrielle se fasse au plan local et que le pays profite d'une valeur ajoutée élevée.

La disponibilité de la matière première fractionnée sera sans doute une belle opportunité pour les entreprises implantées au niveau local qui pourront s'approvisionner et développer diverses catégories de produits. Du côté de l'État, l'insuffisance des ressources financières publiques serait la principale contrainte qui limite ses marges de manœuvre dans le soutien à la transformation industrielle du karité. Aussi, la promotion des productions industrielles à base du beurre de karité n'est pas encore considérée comme prioritaire pour les partenaires au développement. Enfin, l'état peu attrayant de l'environnement des affaires et le niveau élevé des coûts de production n'encouragent pas les investissements directs étrangers dans le secteur.

D'après l'enquête, le coût et la qualité des facteurs tels l'électricité et les télécommunications ainsi que l'état des infrastructures sont en effet dissuasifs pour les IDE et même pour les entrepreneurs locaux pour développer les chaînes de valeur du karité. Tout en admettant l'impact des facteurs cités, on estime d'après l'enquête qu'au Burkina Faso cela est renforcé par la baisse d'esprit d'entrepreneuriat surtout pour de gros projets. Alors que c'est ce courage entrepreneurial qui aurait permis au Ghana⁷⁵ de développer la chocolaterie et d'autres industries, en utilisant le beurre de karité, pour avoir aujourd'hui des productions à grande valeur ajoutée à base de karité.

Dans les produits cosmétiques notamment les produits de soin corporel, l'absence de l'opération de fractionnement rend le beurre de karité pâteux sur la peau et pas très agréable malgré la richesse de sa composition. Cela fait que les produits n'attirent pas les consommateurs qui préfèrent les produits cosmétiques plus souples et adaptés. Il y a aussi la méconnaissance des vertus du beurre sur la santé du corps par une bonne partie de la population.

Les entreprises enquêtées affirment disposer cependant d'idées de projets et la volonté de diversifier d'avantage leur production à base du beurre de karité et y incorporer plus de technologie mais font face à diverses autres contraintes qui augmentent les coûts de production et ne permettent pas de faire des économies d'échelles. Elles citent les problèmes d'accès au marché local, de disponibilité de la matière première de base qui est le beurre de karité, de coûts de revient élevés, d'absence de réglementation du secteur, d'absence d'industries d'accompagnement et l'insuffisance des services d'appui à la production.

L'état actuel des emballages utilisés laisse encore à désirer et ne permet pas d'attirer les consommateurs. La publicité qui constitue un autre élément important demeure inaccessible pour les entreprises cosmétiques par exemple compte tenu du coût. Pour les entreprises enquêtées, il faut un budget d'au moins 2 millions FCFA par mois pour une bonne publicité, au niveau national uniquement, et il faut pourtant le faire plusieurs fois dans l'année. La publicité coûte cher pour les entreprises même si elle est importante pour la visibilité des produits.

⁷⁵ Le Ghana, avec l'appui du gouvernement, a racheté une industrie européenne de chocolaterie qui a permis d'apprendre la technologie et le savoir-faire qui ont été reproduites par la suite au Ghana.

Toutefois, le niveau de collecte des amandes de karité demeure encore faible environ 30% (effectuée parallèlement aux autres activités agricoles) et bien que le pays soit un gros producteur de karité, les entreprises cosmétiques affirment manquer parfois du beurre de karité pour la production du fait de son accaparement par les multinationales occidentales. Elles sont privilégiées dans l'approvisionnement et ont entraîné une hausse des prix du beurre de telle sorte que son coût soit élevé pour les entreprises locales. Là-dessus, l'Occitane en Provence par exemple jouit d'un accord avec les trois grands groupements de productrices de beurre qui lui fournissent entre 300 et 500 tonnes de beurre de karité par an selon l'enquête. « Le beurre est vendu à 1 500 FCFA/kg et les productrices nous appliquent ce même prix tandis que les prix des autres huiles végétales coûtent environ 800 FCFA le litre » déclare un enquêté.

Certaines entreprises au lieu de faire elles-mêmes toute la transformation de base, préfèrent acheter des semi finis (bondillons de savon) auprès de la SN CITEC pour les savons de toilette contenant 40% de beurre de karité (1 000 000 FCFA/tonne) et auprès d'autres unités en Côte d'Ivoire et à l'international pour les savons de lessive ne contenant pas de beurre de karité (400 000 FCFA/tonne). Selon les entreprises, la SN CITEC considère les autres entreprises locales de fabrication de savons et d'huiles comme des concurrentes et augmentent régulièrement les prix des semi-finis profitant de la situation de monopole national dont elle dispose dans l'approvisionnement de certaines matières premières tels les graines de coton et les bondillons de savon. Elle pratique parfois du rationnement dans les approvisionnements des entreprises locales qui n'arrivent donc pas à fonctionner continuellement. « Nous sommes souvent contraint de nous approvisionner sur le marché international avec toutes les contraintes que vous savez » affirment certains. Et quand nous importons nos matières premières, surtout les semi-finis, nous sommes parfois taxés à la douane comme si c'était des produits finis et tout cela accroît nos coûts de production » déclare un enquêté.

Les entreprises reconnaissent que les quantités produites ne leur permettent pas d'atteindre des économies d'échelles. Le gros de leur chiffre d'affaire est fait sur le marché local burkinabé et le marché régional UEMOA. Elles exportent également en Afrique centrale et en Afrique du Nord, en Europe, aux États Unis et de plus en plus sur le marché asiatique (Chine Taiwan). Toutefois, les exportations sont de quantité très limitée car n'ayant pas toujours la capacité d'honorer les commandes compte tenu des contraintes de production (faibles capacités de production) et des difficultés à établir des partenariats. La question de la qualité ne constitue pas un obstacle car selon les entreprises, elles font l'effort de se conformer au minimum de normes UEMOA requises.

Les entreprises ont également dénoncé la faiblesse de la réglementation du secteur qui n'est pas contraignant. Elles estiment que l'État doit renforcer le contrôle des frontières pour éviter le commerce informel des amandes, interdire les achats bords champs des amandes et obliger une transformation locale d'une certaine quantité d'amandes et de beurre de karité. Cela obligerait peut-être les grandes sociétés à implanter des filiales.

4.2. Politiques de promotion des chaînes de valeur

4.2.1. Programme régional de développement industriel et de promotion du secteur privé de l'UEMOA

Les actions menées dans le cadre de ce programme peuvent contribuer au développement de la chaîne de valeur du karité mais également celles des autres secteurs de l'économie. Pour l'UEMOA le développement industriel de ses États membres nécessite des efforts de diversification, de densification du tissu industriel, d'amélioration de la compétitivité et d'appui à l'édification d'industries qui peuvent atteindre la taille critique et valoriser les matières premières locales. C'est dans ce sens qu'elle a adopté en 2000 la politique industrielle commune (PIC) qui s'articulait autour de six (6) programmes à savoir le développement des structures et des programmes de promotion de la qualité, la mise à niveau des entreprises, la promotion des réseaux d'information, la promotion des investissements et des exportations, le renforcement de la concertation, et le développement des PME-PMI. « L'ensemble de ces programmes ont été fusionnés pour constituer ce que nous appelons maintenant le programme régional de développement industriel et de promotion du secteur privé » selon la commission de l'UEMOA. Ce programme est en cours de finalisation et comporte deux (2) composantes. La première composante concerne l'amélioration du climat des affaires dans les États de l'union et la deuxième composante concerne le renforcement des capacités des industries des États de l'union.

La commission par ce programme contribue à la mise à niveau de l'environnement des entreprises par le renforcement des structures d'appuis aux entreprises, l'aide à l'adaptation des programmes de formation dans les États avec les besoins de leurs industries, l'aide à l'aménagement des zones industrielles et à l'assainissement de l'environnement juridique et judiciaire dans chaque État. Les plaidoyers de la commission ont permis l'adoption par les chefs d'États de la charte communautaire des petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries (PME-PMI) et le Burkina Faso a adopté en 2017 la charte nationale des PME-PMI à partir de cette charte communautaire.

De plus, la commission a initié un programme de restructuration et de mise à niveau des industries et un programme qualité au profit des États (2007-2012). Ces programmes ont consisté à l'identification des industries de l'union confrontées à des difficultés de production et/ou des problèmes de qualité auxquelles elle a apporté des appuis techniques et financiers en vue de les redresser et les outiller à relancer leurs productions industrielles. La méthodologie a consisté à diagnostiquer chacune des entreprises retenues afin d'identifier les contraintes à son fonctionnement puis lui soumettre un plan de restructuration. Ensuite, elle a procédé à des appuis en renforcement des capacités et des appuis en acquisition d'équipement de production. Pour un renforcement de capacité, la commission supportait 80% du coût et pour une acquisition en équipement de production, elle supportait 20% du coût. Le programme qualité a contribué à rehausser le niveau de la qualité des entreprises de l'union et leur culture de la qualité à travers l'accompagnement dont elles ont bénéficié et l'instauration d'un prix UEMOA de la qualité qui récompensait les meilleures entreprises en matière de qualité. Ces récompenses visaient à motiver les entreprises à produire plus d'efforts dans le sens de l'amélioration de la qualité de leurs produits.

Ce programme qualité de l'UEMOA est maintenant suspendu au profit du programme qualité de la CEDEAO (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest) et le programme de restructuration et de mise à niveau des entreprises par défaut de ressources financières suspendu également et cédé à chaque État pour la continuité. Ce programme selon les acteurs (État, entreprises, secteur privé), a été une belle opportunité pour les entreprises de l'union qui en ont profité⁷⁶ et ont réussi à se repositionner sur le marché et à accroître leurs productions industrielles.

Toujours dans le sens d'aider à la promotion des activités industrielles des États, l'UEMOA a adopté le Tarif Préférentiel Communautaire (TPC) dont le but est de permettre aux produits reconnus d'origine communautaire de circuler librement sans droits de douane contrairement aux autres produits de l'espèce provenant de pays tiers soumis à des droits de douane entre 20% et 35%. D'après le protocole additionnel 3, est considéré comme produit d'origine communautaire « tout produit entièrement obtenu ou ayant fait l'objet d'une ouvraison ou d'une transformation suffisante dans ses États, soit par changement de classification tarifaire, soit par apport d'une valeur ajoutée communautaire supérieure ou égale à 30% du prix de revient ». Pour en profiter, les entreprises font la demande, le dossier est analysé par le pays d'origine qui délivre un agrément, et la commission après vérification fait la notification aux autres États membres pour la reconnaissance par ces derniers de l'origine communautaire dudit produit. A ce jour plus de 6 000 produits de plus de 1200 entreprises sont reconnus d'origine communautaire et 40% de ces entreprises sont localisées en Côte d'Ivoire selon l'enquête. En effet, ce sont les entreprises implantées en Côte d'Ivoire qui font le plus la demande de reconnaissance, d'une part parce que ce pays dispose de plus d'industries, d'autre part par défaut d'information dans les autres États ou insuffisance du niveau de transformation des produits pour satisfaire aux conditions. Cette origine communautaire devrait aider les entreprises cosmétiques burkinabé à écouler plus aisément leurs produits dans l'espace communautaire, toute chose qui permettrait de faire des économies d'échelles.

⁷⁶ 120 entreprises effectivement appuyées pendant cette phase pilote, amélioration des capacités de 70 laboratoires de l'union en matière de démarche qualité et renforcement de capacités des responsables chargés de qualité des États d'après notre enquête de mai-juin 2018.

4.2.2. Programme de restructuration et de mise à niveau de l'industrie de l'État burkinabé

Le gouvernement du Burkina Faso a repris à son compte le programme de restructuration et de mise à niveau des industries de l'UEMOA à travers son bureau national de restructuration et de mise à niveau (BRMN) créé en 2008. Ce bureau a même lancé en 2009 un programme supplémentaire dénommé Programme de Restructuration des Entreprises en Difficultés (PRED) avec la création d'un fonds dédié à cela au sein du Fonds Burkinabé de Développement Économique et Social (FBDES).

L'objectif est de permettre à l'entreprise aidée de pouvoir relancer sa production industrielle, stabiliser la régularité et la qualité de sa production, accroître ses capacités d'investissements, augmenter sa productivité interne, accroître ses emplois, baisser ses coûts de production, rehausser sa compétitivité et améliorer sa rentabilité⁷⁷. Une des entreprises enquêtées vient d'être acceptée à ce programme et cela devrait lui permettre d'améliorer sa capacité de production.

Une entreprise éligible à ce programme peut bénéficier d'un financement allant jusqu'à 635 millions de FCFA dont 50 millions de subvention pour le diagnostic, 85 millions de subvention pour le suivi, 400 millions de subvention pour l'investissement, et 100 millions de subvention pour le fonds de roulement. A cela peut s'ajouter une participation au capital de 400 millions sans que cela n'excède 25% du capital social de l'entreprise⁷⁸.

Les résultats issus des rapports du bureau de restructuration du Burkina Faso permettent de faire le constat que les entreprises aidées dans ce cadre, outre la période 2014-2015 marquée par la crise sociopolitique et le ralentissement de l'activité économique, ont eu une croissance régulière de leurs chiffres d'affaires, plus de valeur ajoutée créée, la mise sur le marché de nouveaux produits, le recrutement de nouveaux employés (10% par an en moyenne), ainsi qu'une augmentation des paiements effectués au titre des impôts et taxes. Tout cela témoigne de la capacité de ce programme à renforcer le tissu industriel du pays, améliorer la transformation industrielle, améliorer l'exploitation des chaînes de valeur et la mise sur le marché de nouveaux produits qui puissent accroître la part locale de valeur ajoutée créée.

Cependant ce programme est encore méconnu surtout au niveau des petites et moyennes industries, le nombre d'entreprises aidées est encore petit, comparé au nombre total d'entreprises qui sont dans le besoin, et les procédures d'adhésion-acceptation, de diagnostic et de financement sont jugés trop longues par les entreprises. Toute chose qui résulte de la faible maturité du programme pour l'instant. Une inquiétude demeure et relative à la pérennité de ce programme au regard de la situation financière modeste du pays et des difficultés de mobilisation des ressources extérieures, d'où la vive recommandation des acteurs à l'endroit de l'État l'invitant à mettre en place des mécanismes durables de mobilisation de ressources financières à cet effet.

L'adoption en 2017 de la charte nationale des petites et moyennes entreprises et industries constitue également un grand pas dans la résolution des contraintes auxquelles font face les industries selon les acteurs. En effet, cette charte offre aux industries de nombreuses facilités qui jusque-là n'existaient pas. Tous ces efforts devraient nous permettre dans quelques années de voir l'industrie renaître et avec une diversification de la production industrielle.

⁷⁷ Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), *Étude relative à l'évaluation de la phase pilote du programme de restructuration et de mise à niveau de l'industrie des États membres de l'UEMOA*, Rapport final janvier 2014, pp. 10-11. Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau (BRMN) du Burkina Faso, <http://brmn.bf/activites/assistance-technique/>, vu le 5 juin 2018.

⁷⁸ Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau (BRMN) du Burkina Faso, <http://brmn.bf/activites/assistance-financiere/>, vu le 5 juin 2018.

Conclusion

Notre objectif dans ce travail était de cerner la réalité des chaînes de valeur au Burkina Faso ainsi que son processus d'industrialisation et les effets de son intégration dans l'UEMOA sur l'industrie et l'exploitation des chaînes de valeur. Nous avons fait le constat à travers notre travail que le Burkina Faso est intégré dans les chaînes de valeur mondiales à travers ces matières premières qu'il exporte vers le reste du monde. Il retire une faible part de la valeur ajoutée issue de la chaîne de production. On observe une tendance à la spécialisation dans les segments inférieurs des chaînes de valeur dans quasiment tous les secteurs économiques quand on observe la prépondérance du secteur primaire par rapport à la production industrielle et le degré de transformation industrielle. Le secteur de la transformation ne bénéficie pas encore de soutiens consistants pour développer les capacités pour valoriser les ressources locales.

Au niveau des entreprises, nous avons vu qu'elles font face principalement à des contraintes d'approvisionnement en matières premières et intrants divers utilisés dans leurs productions. Elles ont aussi des contraintes relatives à la maîtrise de leurs coûts de production et cela les limite dans les économies d'échelles donc réduit leur compétitivité et leur capacité à faire des marges bénéficiaires pour développer de nouveaux produits. Pour les produits du karité, nous avons vu qu'ils sont particulièrement confrontés à un désintéressement des consommateurs locaux (marché national) qui y accordent peu d'intérêt et estiment souvent à tort que ce sont des produits de moindre qualité. C'est le cas également pour d'autres produits locaux. Cette absence d'une consommation locale abondante réduit déjà les possibilités de croissance des entreprises au niveau local, donc leur possibilité d'investissement et de développement de nouveaux produits. L'accès au marché régional demeure toujours difficile pour les entreprises compte tenu de la persistance des tracasseries malgré l'intégration, et ajouté à la méconnaissance des entreprises des facilités mises en place par la commission de l'UEMOA. Elles se retrouvent ainsi avec des coûts de production élevés entravant leur compétitivité et toute possibilité de diversification.

Au niveau de l'État, l'argument principal avancé est l'insuffisance des ressources financières publiques pour des investissements conséquents pour mettre à disposition l'ensemble des infrastructures physiques et des services requis qui permettent aux entreprises d'avoir un environnement économique adapté à des économies d'échelles. Les insuffisances dans la réglementation sont encore considérables et maintiennent l'environnement des affaires peu attractif pour les investisseurs, la persistance des pratiques déloyales (achat bord champs, commerce informel) qui entravent le bon fonctionnement des entreprises locales.

Au niveau communautaire, on constate que l'intégration régionale a entraîné une perte des recettes douanières du fait de l'origine communautaire⁷⁹ et le Mali et le Burkina Faso sont les pays qui supportent plus cette perte. Malheureusement les mécanismes de compensation⁸⁰ ne sont pas encore proportionnels aux pertes subies. L'intégration régionale ne justifie pas la situation de l'industrie burkinabé et sa position dans les chaînes de valeur selon les autorités de l'UEMOA. L'industrie burkinabé souffrirait plutôt de la concurrence des produits hors UEMOA à la faveur des négociations multilatérales dans le cadre de l'OMC et d'autres accords bilatéraux et multilatéraux. De plus, la fraude et la contrefaçon ruinent les productions locales du pays qui voient leurs parts de marché baisser. A cela s'ajoute le fait que les politiques publiques du pays ne lui permettent pas de tirer suffisamment profit de l'intégration.

La commission de l'UEMOA a par ailleurs élaboré des instruments d'aide au développement industriel des États et mise en œuvre des programmes communautaires en matière d'infrastructures de transport et d'énergie, d'accès à la technologie moderne, de restructuration et de promotion des industries et d'amélioration de l'environnement des affaires qui ont profité au Burkina Faso. La mise en place du tarif préférentiel communautaire est également une opportunité pour les entreprises burkinabé d'accéder librement au marché régional mais est actuellement peu utilisé. Le programme de mise à niveau et de

⁷⁹ Sur la période 2013-2016, pour le Mali, une perte de droits de douane de 364 milliards, pour le Burkina Faso 136 milliards, pour le Bénin 70 milliards, pour le Niger plus de 56 milliards, pour la Côte d'Ivoire 46 milliards, pour le Sénégal 35 milliards, pour le Togo 21 milliards, pour la Guinée Bissau 18 milliards. Données UEMOA.

⁸⁰ Allocations financières pour les projets d'investissements et soutiens divers.

restructuration des entreprises de l'UEMOA a aussi permis à plusieurs entreprises burkinabés d'être restructurées et à favoriser la relance de certaines productions industrielles.

Des actions sont requises de la part de l'État burkinabé dans le but de redresser la situation industrielle et promouvoir les chaînes de valeur. Il faut un cadre réglementaire plus contraignant pour rendre disponible la matière première au niveau local pour les besoins des entreprises et limiter les pratiques informelles et anticoncurrentielles d'accaparement de la matière première du pays. Il faut aussi prendre de mesures incitatives pour augmenter la collecte des amendes de karité et exploiter au mieux le potentiel de production.

Ensuite, il faut que l'État accélère la création des zones industrielles dans les régions qui disposent d'un potentiel de transformation industrielle ainsi que les infrastructures et aménagements adaptés pour inciter les détenteurs de projets et de capitaux à investir pour des productions industrielles nouvelles. Comme aménagement, c'est surtout la mise à disposition d'une fourniture d'électricité permanente et de bonne qualité, d'une fourniture d'eau et d'un accès à internet haut débit pour faciliter les communications, et l'ensemble des services d'aide à la production. Cela aura pour effet de réduire les coûts pour les entreprises.

L'État doit également initier une vaste campagne de sensibilisation et de plaidoyer auprès des populations en faveur de la consommation des produits locaux et faciliter au moins l'accès aux médias publics par les entreprises pour améliorer la visibilité de leurs produits. Cela permettra de pénétrer d'avantage le marché local et régional.

Il est fondamental que l'État développe des mécanismes nouveaux pour mobiliser d'avantage des ressources publiques en explorant d'avantage les possibilités d'une amélioration optimale des ressources fiscales et encourager l'épargne intérieure. L'accès au financement bancaire par le secteur privé est également important et l'État devrait motiver les établissements financiers dans ce sens en mettant en place des mécanismes pour garantir les investissements à caractère stratégique pour le pays.

Il faut impérativement poursuivre et accélérer les réformes visant à améliorer l'environnement des affaires et rendre les activités de transformation industrielle rentables pour attirer des investissements étrangers et la création de nouveaux produits. Il faut développer une stratégie nationale de promotion des joint ventures dans les secteurs à avantage comparatif pour le pays pour faciliter les transferts des technologies et des connaissances.

Bibliographie

Documents officiels et rapports

Agence Nationale pour la Promotion des Exportations du Burkina Faso (APEX-BF), *Étude diagnostic du sous-secteur des exportations*, version finale, 2017.

Agence Nationale pour la Promotion des Exportations du Burkina Faso (APEX-BF), *Stratégie nationale de promotion des exportations 2018-2022*, 2017.

Assemblée Nationale (AN), *Loi d'Orientation, de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises au Burkina Faso*, loi N°015-2017/AN, 2017.

BADINI, Zacharie, KABORE, Moïse, MHEEN, Van Der, VELLEMA, Sietze, *Chaînes de valeur de la filière karité au Burkina Faso*, Research paper, N 14, Wageningen University and Research Centre, VC4PD, 2011, https://www.researchgate.net/publication/239847097_Chaînes_de_valeur_de_la_filiere_karite_au_Burkina_Faso, vu le 12 mars 2018.

BADINI, Zacharie, KABORE, Moïse, MHEEN, Van Der, VELLEMA, Sietze, *Historique de la filière karité au Burkina Faso et des services offerts par les partenaires techniques et financiers aux acteurs*, Research paper, N 11, Wageningen University and Research Centre, VC4PD, 2011, https://www.researchgate.net/publication/239847087_Historique_de_la_filiere_karite_au_Burkina_Faso_et_des_services_offerts_par_les_partenaires_techniques_et_financiers_aux_acteurs, vu le 11 mars 2018.

BADINI, Zacharie, KABORE, Moïse, MHEEN, Van Der, VELLEMA, Sietze, *Le marché du karité et ses évolutions*, Research Paper, N 12, Wageningen University and Research Centre, VC4PD, 2011, https://www.researchgate.net/publication/239847112_Le_marche_du_karite_et_ses_evolutions_quel_positionnement_pour_le_REKAF_vu_12, 12 mars 2018.

Banque Africaine de Développement (BAD), Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), *Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*, Perspectives économiques en Afrique, 2014, https://www.oecd-ilibrary.org/fr/development/perspectives-economiques-en-afrique_aeo-2014-fr, vu le 21 janvier 2018.

Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), *Base de données statistiques*, 2018.

Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), *Évolution des investissements directs étrangers dans les pays l'UEMOA de 2000 à 2011*, janvier 2013, <https://www.bceao.int/fr/publications/evolution-des-investissements-directs-etranagers-dans-les-pays-de-luemoa-2000-2011>, vu le 9 mars 2018.

Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), *Rapport sur le commerce extérieur de l'UEMOA*, 2016, https://www.bceao.int/sites/default/files/2017-12/rapport_sur_le_commerce_exterieur_de_l_uemoa_en_2016.pdf, vu le 11 février 2018.

Banque Mondiale (BM), *Le défi de la diversification des exportations dans un pays enclavé : étude diagnostique sur l'intégration commerciale pour le programme du cadre intégré*, rapport d'étude, 2007, https://www.enhancedif.org/en/system/files/uploads/burkinafaso_dtis_report_fr.pdf, vu le 20 janvier 2018.

Banque Mondiale (BM), *Rapport Doing business*, 2017, <https://français.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/media/Annual-Reports/Foreign/DB17-Mini-Book-French.pdf>, vu le 2 avril 2018.

Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau (BRMN), *Rapport d'activités*, mars 2017, <http://brmn.bf/wp-content/uploads/2017/05/Rapport-dactivités-2016-BRMN-MCIA.pdf>, vu le 14 juin 2018.

Chambre de Commerce et de l'Industrie et de l'Artisanat du Burkina Faso (CCIA-BF), *Note de présentation du symposium sur l'industrie*, 2017.

Chambre de Commerce et de l'Industrie et de l'Artisanat du Burkina Faso (CCIA-BF), *Rapport de synthèse du symposium national sur l'industrie*, 2018.

Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), *Transformer les économies africaines par des politiques commerciales et industrielles intelligentes*, 2017, https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/transforming-african-economies_smart-trade_industrial-policy_fr_rev1.pdf, vu le 2 mars 2018.

Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), *Politique Industrielle transformatrice pour l'Afrique*, 2016, https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/tipa-full_report_fr_web.pdf, vu le 6 mars 2018.

GUILLAUMONT, Patrick, GEURJON, Anne-Marie, GUERINEAU, Samuel, *Évaluation des gains attendus de l'intégration économique régionale dans les pays africains de la zone franc*, Clermont-Ferrand, Étude de la fondation pour les études et recherches sur le développement international, 2012, <https://ferdi.fr/publications/evaluation-des-gains-attendus-de-l-integration-economique-regionale-dans-les-pays-africains-de-la-zone-franc>, vu le 17 février 2018.

International Monetary Fund (IMF), *Trade integration and global value chain in sub-sabaran Africa*, 2016, <https://www.imf.org/external/pubs/ft/dp/2016/afr1602.pdf>, vu le 12 novembre 2017.

KIMA, Bernard, *Étude du marché du beurre de karité et de ses produits dérivés dans les pays du Burkina Faso, du Mali, du Niger, de la Sierra Leone et de la Guinée*, rapport d'étude, programme UNITERRA, 2007, https://www.doc-developpement-durable.org/file/Huiles-vegetales-noix/Fiches_plantes/karite/Etude%20du%20marche%20du%20beurre%20de%20karite.pdf, vu le 22 décembre 2017.

LECTARD, Pauline, *Chaînes de valeur et transformation structurelle soutenable*, Abidjan, Banque Africaine de Développement, 2017, documents de travail no. 292 <https://www.afdb.org/fr/documents/document/working-paper-292-chaines-de-valeur-et-transformation-structurelle-soutenable-98167>, le 17 janvier 2018.

Maison de l'Entreprise du Burkina (MEB), *Étude sur le profil des secteurs porteurs et constitution d'une banque d'idées des projets privés au Burkina Faso*, 2007.

Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), *Étude nationale prospective Burkina 2025*, 2005.

Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte, et du Changement Climatique (MEEVCC), *Étude sur les aspects socioéconomiques des filières prioritaires des produits forestiers non ligneux*, 2017.

Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (MCIA), *Politique sectorielle 2011-2020 de l'industrie, du commerce et de l'artisanat*, 2011.

Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (MCIA), *Rapport sur l'industrie burkinabé*, 2013.

Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, Centre du Commerce International (MCIA, CCI), *Stratégie Nationale de Développement Durable de la Filière Karité au Burkina Faso*, 2015.

Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, Ministère de l'Économie et des Finances et du Développement, Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, (MCIA, MENEFID, MATD), *Chartes des Petites et Moyennes Entreprises (PME) au Burkina Faso*, 2017.

Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat (MCPA), *Stratégie de Développement Industriel*, 1998.

Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), *Économies interconnectées : Comment tirer parti des chaînes de valeur mondiales*, Réunion du conseil au niveau des ministres, rapport de synthèse, mai 2013, <https://www.oecd.org/fr/sti/ind/economies-interconnectees-CVM-synthese.pdf>, vu le 22 mai 2018.

Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUUDI), *Promouvoir l'accès de produits agroalimentaires de l'UEMOA sur le marché européen*, 2005, https://www.unido.org/sites/default/files/2009-04/Promouvoir_acces_des_produits_agroalimentaires_de_UEMOA_au_marche_de_Union_europeenne_0.pdf, vu le 12 janvier 2018.

Organisation Mondiale du Commerce (OMC), *Examen des politiques commerciales des États membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine*, Organe d'examen des politiques commerciales, WT/TPR/S/362, 2017, https://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/g362_f.pdf, vu le 13 janvier 2018.

Premier Ministère (PM), *Programme pour la mise en place d'unités industrielles dans les filières stratégiques de l'économie*, 2018.

Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), *Analyse de la compétitivité des principaux facteurs de production dans la perspective de la conclusion d'un APE entre la région de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté Européenne*, 2009.

Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), *Étude complémentaire en vue de l'opérationnalisation du programme régional de promotion commerciale des États membres de l'UEMOA*, 2012, http://etudes.uemoa.int/upload/rapport%20etude%20complementaire%20prpc_dce.pdf, vu le 2 juin 2018.

Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), *Étude relative à l'évaluation de la phase pilote du programme de restructuration et de mise à niveau de l'industrie des États membres de l'UEMOA*, Rapport final janvier 2014, <http://etudes.uemoa.int/upload/evaluation%20de%20la%20phase%20pilote%20du%20programme%20de%20restructuration%20et%20de%20mise%20a%20niveau%20de%20l%27industrie%20des%20etats%20membres%20de%20l%27uemoa.pdf>, vu le 23 mai 2018.

Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), *Politique Industrielle Commune*, 1999, <http://www.izf.net/pages/politique-industrielle-commune-luemoa>, vu le 19 septembre 2017.

Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), *Protocole additionnel N°3 instituant les règles d'origine des produits de l'UEMOA*, 2001, http://www.uemoa.int/sites/default/files/bibliotheque/pages_-_protocole_additionnel_03.pdf, vu le 19 septembre 2017.

Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), *Rapport sur le fonctionnement et l'évolution de l'union*, 2014,

Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), *Rapport sur le fonctionnement et l'évolution de l'union*, 2016, <http://www.uemoa.int/fr/rapport-annuel-2016-sur-le-fonctionnement-et-levolution-de-lunion>, vu le 27 septembre 2017.

Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), *Programme économique régionale (PER) : forte mobilisation des partenaires aux côtés de l'Union*, Bulletin semestriel d'information et de communication du PER de l'UEMOA, n° 1, janvier-juin 2017, http://www.uemoa.int/fr/system/files/per_info_no1_janvier-juin2017.pdf, vu le 03 juin 2018.

WATH, *La chaîne de valeur du beurre de karité*, rapport technique N° 1, 2004, http://hubrural.org/IMG/pdf/wath_shea_butter_value_chain_study_synthesis_fr.pdf, vu le 23 décembre 2017.

Articles de revues, journal et ouvrages

AKHANNI-HONVO, Andrien, « Intégration régionale, effets frontières et convergence ou divergence des économies en développement », *Revue région et développement*, 2003, no. 17, pp. 109-143.

BALDWIN, Richard, EVENETT, Simon, « Value Creation and Trade in 21st Century Manufacturing: What Policies for UK Manufacturing? », in GREENAWAY, David (ed.), *The UK in a global world: how can the UK focus on steps in global value chains that really add value?*, London, Centre for Economic Policy Research, 2012, pp. 71-128.

CARRERE, Céline, « UEMOA, CEMAC : quelle performance en matière de commerce ? », *Revue d'économie du développement*, 2013/1, vol.21, pp. 33-60.

DADIÉ, Diaw, THI, Anh-Dao Tran, « Intégration régionale et expansion du commerce sud-sud : le cas du Sénégal dans l'UEMOA », *Revue du tiers monde*, 2009, vol. 50, no.199, pp. 627-646.

DECALUWE, Bernard, DISSOU, Yazid, PATRY, André, « Union douanière au sein de l'UEMOA. Une analyse quantitative », *Revue économique*, 2001/4, vol.52, pp. 811-830.

DECALUWÉ, Bernard, DUMONT, J-C, ROBICHAUD, V, MESPLÉ-SOMPS, Sandrine, « Union économique et mobilité des facteurs : le cas de l'union économique et monétaire ouest africaine », *Cahiers de recherche*, Université Laval - Département d'économique, 2000, no. 0009,

GBETNKOM, Daniel, AVOM, Désiré, « Intégration par le marché : le cas de l'UEMOA », *Région et développement*, Université du Sud-Toulon Var, LEAD, 2005, vol. 22, pp. 85-103.

GEREFFI, Gary, HUMPHREY, John, KAPLINSKY, Sturgeon Timothy J. (2001), « Globalization, Value Chain and Development », *Institute of Development Studies bulletin*, 2001, no. 32.3.

GUISSOU, L. Basile, « Le Burkina Faso au-delà de l'ajustement structurel », *Afrique et Développement*, 1996, vol.21, no. 2/3, pp. 159-183.

KRUGMAN, Paul, OBSTFELD, Maurice, MELITZ, Marc, *Économie internationale*, Paris, Éditions Pearson Éducation, 2015.

MUSAMPA, K. Benjamin, « La participation des pays africains aux chaînes de valeur mondiales fondée sur une mise en valeur des produits de base : le cas du Botswana », *Politique, Stratégies et Diplomatie Économiques*, 2015, Note d'Analyse Politique N°26, Thinking Africa.

RUTA, Michèle, SAITO, Mika « Les chaînes de valeur », *Finances et Développement*, mars 2014, pp. 52-55.

VADCAR, Corine, « Les chaînes de valeur mondiales, paradigme du commerce international », *Lettre de prospectives*, Friedland papers, 2015, no. 49.

VENABLES, J. Anthony, « Winners and Losers from Regional Integration Agreements », *The Economic journal*, 2003, vol. 113, pp. 747-761.

VENABLES, J. Anthony, « Regional Integration Agreements: a force for convergence or divergence? » *World Bank Policy Research Working Paper*, 1999, no. 2260.

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire pour les sociétés industrielles.

1. Quels sont précisément vos domaines d'activités ? les productions que vous faites ?
2. Combien de personnes employez-vous actuellement ?
3. Quels sont actuellement vos différents marchés ? national, régional, international ?
4. Comment classeriez-vous ces marchés selon les ventes de vos produits sur ces marchés ?
5. Souhaitez-vous intervenir sur de nouveaux marchés ? lesquels ?
6. Quels sont les différents intrants que vous utilisez pour vos productions ? les principaux.
7. Par intrant, Comment vous approvisionnez vous ? (Les autres intrants).
 - Les fournisseurs et leur localisation
 - Le type de relations (contrat, approvisionnement direct, etc.)
 - (Les quantités)
 - Les procédures d'acquisition
 - Les coûts d'acquisition
8. Utilisez-vous du beurre de karité comme intrants ?
9. Les intrants sont-ils disponibles et accessibles dans l'espace UEMOA ?
10. De quels pays proviennent-ils ?
11. Pour vos produits, quelles sont les principales contraintes qui freinent le développement de vos activités ?
12. Certains obstacles du secteur industriel burkinabé sont identifiés et cités le plus souvent, partagez-vous cela ?
 - Le poids du secteur informel
 - Les difficultés d'accès au marché régional de l'UEMOA (tracasseries, etc.)
 - La non-disponibilité dans le pays et dans la sous-région des matières premières
 - Les difficultés et les coûts d'approvisionnement
 - Les coûts de production (électricité, eau, etc.)
 - Le niveau élevé des impôts et taxes versés à l'État
 - L'insuffisance de ressources pour le renouvellement des équipements
 - L'insuffisance de la qualification de la main-d'œuvre employée
 - La non-implication des centres de recherches dans les activités industrielles
 - Le détournement des IDE au profit du secteur minier
 - Etc.
13. Comment classeriez-vous ces obstacles par ordre décroissant d'impact ?
14. Comment appréciez-vous l'état actuel de votre secteur d'activité et quels sont selon vous les principaux obstacles au développement de ce secteur ?
15. Comment classeriez-vous ces obstacles par ordre d'impact ?
16. Vous concernant, lesquels de ces obstacles influent plus sur vos produits ?
17. Comment ressentez-vous cela et quelles répercussions sur vos produits ?
18. Existe-t-il des normes nationales, régionales, internationales concernant vos produits ?
19. Avez-vous connaissance de ces normes ? Comment vous positionnez-vous par rapport à cela ?

20. Quelle est la structure de vos coûts de production ? (Électricité, eau, communication, fonctionnement, etc.).
21. Comment classeriez-vous ces coûts par ordre décroissant ?
22. Comment se fait la fixation de vos prix de vente ? pratiquez-vous les mêmes prix sur tous les marchés ?
23. Pensez-vous que ces prix sont compétitifs ? sur le marché national ? régional ? international ?
24. Connaissez-vous des concurrents dans le secteur ? comment vous positionneriez vous par rapport à eux ?
25. Arrivez-vous à utiliser toutes vos capacités de production ? sinon pourquoi ?
26. Disposez-vous des technologies modernes du secteur d'activité ?
27. Pensez-vous avoir une bonne maîtrise des procédés de fabrication de vos produits ?
28. Pensez-vous disposer de la main-d'œuvre qualifiée et adaptée à vos activités ?
29. Disposez-vous toujours d'informations suffisantes sur votre marché ?
30. Comment vous y prenez pour accéder aux informations du marché ?
31. Avez-vous des contraintes liées à la normalisation/certification, traçabilité de vos produits ?
32. Comment vous essayez de résoudre cela ?
33. Comment financez-vous vos investissements et quels sont les contraintes ?
34. Avez-vous connaissance des centres de recherches scientifiques travaillant sur des questions relatives à votre activité ? faites-vous recours à leur recherche ?
35. Avez-vous une organisation ou structure faitière dans le secteur d'activité ? Que faites-vous ?
36. Recevez-vous une quelconque aide de la part de l'État ou de structures publiques dans le sens de développer d'avantages vos activités ou renforcer votre présence sur les marchés ?
37. Avez-vous connaissance des structures d'aide aux entreprises en matière de commerce et de promotion des investissements telles l'APEX, API ? Avez-vous des relations avec ces structures ? quelle collaboration entretenez-vous ?
38. Comment appréciez-vous le climat des affaires dans le pays ?
39. Comment classeriez-vous les différents éléments qui influent sur l'environnement des affaires ?
 - Délais de création des entreprises
 - Procédures de création d'entreprises
 - Fiscalité et taxes diverses
 - Cadre judiciaire et règlement des contentieux
 - Etc.
40. Comment pensez-vous que l'État burkinabé devrait s'y prendre face à cette situation ?
41. Quels sont vos principaux marchés pour la vente de vos produits ?

42. Quelle est l'accessibilité à ces marchés/contraintes liées à ces marchés ?
43. Comment communiquez-vous sur vos produits ?
 - Publicité à la radio, télévision, etc.
 - Publicité dans les marchés
 - Agences de marketing
 - Journaux, revues spécialisées
 - Etc.
44. Quel est le coût de cette communication ? quel est l'impact sur votre budget ?
45. Quel est le niveau de consommation locale de vos produits ? comment vous expliquez cela ?
46. Quels commentaires faites-vous sur la présentation de vos produits ? emballages, descriptions, etc.
47. Avez-vous des contraintes liées à l'exportation de vos produits ? durée des procédures et coûts.
48. Comment vous procurez-vous les emballages ?
49. Quels sont les documents requis pour une opération d'exportation, les modalités et coûts d'accès ?
50. Quels sont les documents requis pour une opération d'importation ? des intrants.
51. Avez-vous facilement accès au marché étrangers notamment les marchés européen et américain ?
52. Avez-vous connaissance des normes/conditions d'accès à ces marchés ?
53. Quels sont vos ambitions futures par rapport au marché local, régional, international ? comment pensez-vous y parvenir ?
54. Avez-vous des partenariats avec d'autres entreprises ou personnes au niveau régional et international ? comment mettez-vous à profit ces partenariats ?
55. Quel est l'impact sur vos produits de la présence sur le marché de produits concurrents des autres pays ? d'où viennent ces produits selon vous ?
56. Que pensez-vous qu'il faille faire pour traiter cet impact ?
57. Comment vous y prenez-vous ?
58. Que pensez-vous que l'État Burkinabé et la commission de l'UEMOA devraient faire dans le sens de réduire l'impact de la concurrence des autres produits ?
59. Qu'attendez-vous principalement comme politiques publiques de la part de l'État burkinabé en votre faveur (votre secteur d'activité) ? le secteur industriel dans son ensemble ?
60. Que pensez-vous que la commission de l'UEMOA devrait faire qui puisse vous aider à accéder aux marchés et développer vos ventes ? et pour le secteur industriel burkinabé ?

Annexe 2 : questionnaire pour le Ministère du Commerce, de l'industrie et de l'Artisanat.

1. Avez-vous une idée précise du nombre d'entreprises industrielles en activité dans le pays ?
2. Quelles sont les villes de concentration de ces entreprises et selon vous qu'est ce qui peut expliquer cela ?
3. Quels sont les critères de classification des entreprises du secteur (petite, moyenne, grandes).
4. Il semble que le secteur informel industriel est développé au Burkina Faso. Comment appréhendez-vous le poids du secteur informel industriel et qu'est ce qui peut expliquer cela ?
5. Comment une meilleure maîtrise du secteur informel peut-elle améliorer le secteur industriel dans son ensemble ?
6. Qu'est ce qui est fait pour organiser/formaliser le secteur informel ?
7. Quelle appréciation faites-vous de la contribution actuelle du secteur industriel ?
8. Selon vous quels peuvent être les obstacles pour les entreprises industrielles ?
9. Quelles sont les mesures d'accompagnement pour soutenir les entreprises industrielles ?
10. Il semble qu'il aurait des phénomènes de délocalisation des investissements industriels vers d'autres pays de la sous-région. Comment expliquez-vous cela ?
11. Comment définiriez-vous le potentiel industriel du pays et selon vous quels sont les principaux obstacles à son émergence ?
12. Certains obstacles du secteur industriel burkinabé sont identifiés et cités le plus souvent, partagez-vous cela ?
 - Le poids du secteur informel
 - Les difficultés d'accès au marché régional de l'UEMOA (tracasseries, etc.)
 - La non disponibilité dans la sous-région des matières premières
 - Les difficultés et coûts d'approvisionnement
 - Les coûts de production
 - L'insuffisance de ressources financières pour le renouvellement des équipements (difficultés d'accès au crédit)
 - Infrastructures peu adaptées et coûts élevés de transport
 - L'insuffisance de la qualification de la main-d'œuvre employée
 - La non implication des centres de recherches dans les activités industrielles
 - Le détournement des IDE au profit du secteur minier
 - Etc.
13. Comment classeriez-vous ces obstacles par ordre décroissant d'impact ?
14. Comment pensez-vous qu'on puisse y remédier ?
15. Il y'a des filières à grand potentiel comme la filière karité par exemple, mais qui n'arrivent pas à développer des segments industriels pour créer plus de valeur ajoutée. Comment l'État burkinabé traite-t-il ces questions ?
16. Pensez-vous que l'intégration régionale (UEMOA) et l'ouverture commerciale affecte négativement le secteur industriel burkinabé ? Pourquoi ?

17. Comment les politiques/orientations communautaires de l'UEMOA sont-elles prises en compte dans les politiques nationales en matière de promotion industrielle ?
18. Le secteur industriel bénéficie-t-il d'un soutien de la commission de l'UEMOA ? en quoi cela consiste ?
19. Comment appréciez-vous l'impact de ces soutiens de la commission sur le secteur ?
20. Qu'auriez-vous souhaité comme actions de la part de l'UEMOA ?
21. Entretenez-vous des rapports avec d'autres institutions en matière de promotion de l'industrie burkinabé ? en quoi cela consiste ?
22. Comment accompagnez-vous les petites industries naissantes face à la concurrence ? (Industrie cosmétique, alimentaire et autres à base du beurre de karité par exemple).
23. Comment se matérialise la volonté de l'État burkinabé de promouvoir la transformation industrielle des produits locaux ?
24. Dans le cas du beurre de karité, comment l'État s'y prend pour développer des productions industrielles à base du karité ? existence d'une stratégie ?
25. Quelles recommandations pour les autorités publiques ? les industrielles ? la commission de l'UEMOA ? dans le but de développer le secteur industriel.

Annexe 3 : questionnaire pour la commission de l'UEMOA.

1. Quels sont les différents programmes/activités de l'UEMOA en faveur du secteur industriel des pays de l'UEMOA et notamment celui du Burkina Faso ?
2. Comment cela est-il mis en œuvre ? les États eux-mêmes ou la commission ?
3. Quelle appréciation faites-vous de la situation industrielle burkinabé comparée à celle des autres pays membres ?
4. Comment pouvez-vous expliquer cela ?
5. Selon vous, quelles sont les principales contraintes au développement du secteur industriel des États notamment le secteur industriel burkinabé ?
6. Quelle appréciation faites-vous de l'environnement des affaires au Burkina Faso ? Que doit faire l'État burkinabé ? Comment l'UEMOA accompagne ?
7. Lesquels des éléments constituant l'environnement des affaires l'État burkinabé devrait impérativement considérer et traiter urgemment ?
8. Comment l'UEMOA aide en cela ?
9. Quelle appréciation faites-vous de la relation entre les politiques nationales et politiques communautaires en termes d'appropriation dans le cas du Burkina Faso ?
10. Quels sont selon vous les principaux obstacles/défis du Burkina Faso en matière industrielle ?
11. Quelle place les petites et moyennes industries ont dans les programmes de l'union ?

12. Existe-t-il un soutien quelconque pour les industries naissantes ?
13. On note que des produits de l'union exercent une concurrence nuisant sur certaines industries naissantes locales. Comment ces questions sont perçues et traitées ?
14. Est-il possible d'envisager une certaine protection de ces industries ? Comment ?
15. Il semble également qu'il aurait des phénomènes de délocalisation des entreprises locales de certains pays vers d'autres pays de l'union qui ont déjà une situation économique meilleure entraînant ainsi une désindustrialisation de ces pays. Comment l'UEMOA étudie et traite ces questions dans le souci de garantir un équilibre et rendre l'intégration viable à long terme ?
16. L'union met en œuvre un programme régional de développement industriel et de promotion du secteur privé. Quel est ou quel peut être l'impact de ce programme sur le secteur industriel burkinabé ?
17. L'accès aux intrants constitue une grande préoccupation pour les industriels burkinabés. Y'a-t-il déjà des accompagnements de l'union dans ce sens ? comment l'union pourrait faciliter cela ?
18. Les problèmes de qualité, de normalisation/certification constituent une autre préoccupation des industriels surtout pour l'exportation. Comment cela est-il facilité dans l'union ?
19. Quelle appréciation faites-vous de la situation actuelle des chaînes de valeur au sein de l'union ? quelles sont les contraintes ?
20. Comment peut-on y remédier ? et comment l'union peut-elle aider en cela ?
21. Les pays comme la Cote d'Ivoire profite le plus des investissements du fait de sa situation économique. Qu'est ce qui est fait pour orienter/réorienter les investissements au profit des autres pays, notamment au Burkina Faso ?
22. Comment les politiques de pôles de compétitivité sont-elles gérées. Les critères de localisation ? quelles sont les mesures d'encadrement ? les effets d'entraînements pour les autres pays ?
23. Il y'a des filières à grand potentiel comme la filière karité par exemple, mais qui n'arrivent pas à développer des segments industriels pour créer plus de valeur ajoutée. Comment l'union traite-t-elle ces questions ?

Annexe 4 : Questionnaire Agence pour la Promotion des Exportations du Burkina Faso.

1. En quoi consiste exactement vos activités ?
2. Êtes-vous vraiment en contact avec les industries manufacturières ? comment celles-ci profitent de votre structure ?
3. Est-ce que les exportateurs/investisseurs ont recours à vos services en matière d'informations sur le marché, d'accompagnement pour leur exportation, etc. ?
4. Quelle appréciation faites-vous du potentiel des industries manufacturière burkinabé et de leur capacité d'exportations ?
5. Quels sont les conditions d'exportation ?
6. Pensez-vous que ces industriels disposent-ils de toutes les conditions pour leur émergence ?

7. Quels sont les principaux obstacles selon vous ?
8. Comment appréciez-vous l'évolution des investissements dans le secteur industriel manufacturier comparé à ceux dans le secteur minier par exemple ? comment expliquez-vous cela ?
9. Comment appréciez-vous l'environnement des affaires au Burkina Faso ? et quels sont les principaux défis ?
10. Il ressort que des investisseurs burkinabés ou qui étaient installés au Burkina Faso s'orientent de plus en plus vers certains pays de la sous-région pour s'y installer. Partagez-vous cela ? et qu'est ce qui expliquerait cela ?
11. Est-ce que vous avez des programmes spécialement destinés aux petites et moyennes industries manufacturières ?
12. Il y'a des filières à grand potentiel comme la filière karité par exemple, mais qui n'arrivent pas à développer des segments industriels pour créer plus de valeur ajoutée. Comment cela est-il pris en compte et traité à votre niveau ?
13. Pour le cas précis du beurre de karité, on constate que les accompagnements institutionnels se limitent à l'aide à la fabrication du beurre de karité de bonne qualité pour l'exportation. Est-ce vraiment le cas selon vous ? qu'en est-il des secteurs des produits dérivés du beurre de karité ?
14. Comment appréciez-vous le potentiel que présente le beurre de karité burkinabé et les opportunités qu'il offre ?
15. Nous avons des entreprises cosmétiques et alimentaires qui utilisent le beurre de karité comme matière première principale dans leur production. Avez-vous des relations avec ces entreprises et comment se matérialise votre accompagnement ?
16. Dans vos relations avec les investisseurs, percevez-vous un intérêt pour des productions industrielles à base du beurre de karité ? comment accompagnez-vous cela ?
17. On note une volonté au niveau national à la transformation industrielle des produits locaux. De façon générale, comment contribuez-vous à la promotion industrielle des produits locaux ?
18. Comment appréhendez-vous la question des chaînes de valeur au Burkina Faso et comment vous aidez à les promouvoir ?
19. Quelle proposition pouvez-vous faire dans le sens de traiter les obstacles au développement des exportations de produits industriels ?
20. Que pensez-vous qu'on devrait faire dans le cas du beurre de karité pour développer ou soutenir les segments industriels ?
21. Comment pensez-vous que l'UEMOA puisse aider dans le traitement des obstacles cités et la promotion industrielle ?

Annexe 5 : Questionnaire Agence pour la Promotion des Investissements du Burkina Faso.

1. En quoi consiste exactement vos activités ?
2. Êtes-vous toujours en contact avec les industries manufacturières ? comment celles-ci profitent de votre structure ?

3. Est-ce que les exportateurs/investisseurs ont recours à vos services en matière d'informations sur leurs projets d'investissement ?
4. Quelle appréciation faites-vous du potentiel des industries manufacturière burkinabé et de leur capacité d'exportations ?
5. Quels sont les conditions d'investissement au Burkina Faso ?
6. Pensez-vous que ces industriels disposent-ils de toutes les conditions pour leur émergence ?
7. Quels sont les principaux obstacles selon vous ?
8. Comment appréciez-vous l'évolution des investissements dans le secteur industriel manufacturier comparé à ceux dans le secteur minier par exemple ? comment expliquez-vous cela ?
9. Comment appréciez-vous l'environnement des affaires au Burkina Faso ? et quels sont les principaux défis ?
10. Quelle appréciation faites-vous du climat des affaires au Burkina Faso comparé aux autres pays de l'UEMOA ?
11. Il ressort que des investisseurs burkinabés ou qui étaient installés au Burkina Faso s'orientent de plus en plus vers certains pays de la sous-région pour s'y installer. Partagez-vous cela ? et qu'est ce qui expliquerait cela ?
12. Est-ce que vous avez des programmes spécialement destinés aux petites et moyennes industries manufacturières ?
13. Il y'a des filières à grand potentiel comme la filière karité par exemple, mais qui n'arrivent pas à développer des segments industriels pour créer plus de valeur ajoutée. Comment cela est-il pris en compte et traité à votre niveau ?
14. Pour le cas précis du beurre de karité, on constate que les accompagnements institutionnels se limitent à l'aide à la fabrication du beurre de karité de bonne qualité pour l'exportation et ne prend pas en compte la transformation industrielle en produits dérivés. Est-ce vraiment le cas selon vous ? qu'en est-il des secteurs des produits dérivés du beurre de karité ?
15. Comment appréciez-vous le potentiel que présente le beurre de karité burkinabé et les opportunités qu'il offre ?
16. Nous avons des entreprises cosmétiques et alimentaires qui utilisent le beurre de karité comme matière première principale dans leur production. Avez-vous des relations avec ces entreprises et comment se matérialise votre accompagnement ?
17. Dans vos relations avec les investisseurs, percevez-vous un intérêt pour des productions industrielles à base du beurre de karité ? comment accompagnez-vous cela ?
18. On note une volonté au niveau national à la transformation industrielle des produits locaux. De façon générale, comment contribuez-vous à la promotion industrielle des produits locaux ?
19. Comment appréhendez-vous la question des chaînes de valeur au Burkina Faso et comment vous aidez à les promouvoir ?
20. Quelle proposition pouvez-vous faire dans le sens de traiter les obstacles au développement du secteur industriel et des exportations de produits industriels ?

21. Que pensez-vous qu'on devrait faire dans le cas du beurre de karité pour développer ou soutenir les segments industriels ?
22. Comment pensez-vous que l'UEMOA puisse aider dans le traitement des obstacles cités et la promotion industrielle ?

Table des matières

Remerciements	2
Dédicace	3
Sommaire	4
Acronymes et abréviations	5
Table des figures	6
Résumé	7
Introduction	8
Partie I. Structure industrielle et exploitation des chaînes de valeur	12
Chapitre 1. Les facteurs déterminants dans les chaînes de valeur	12
1.1. Chaînes de valeur et échanges commerciaux	12
1.2. Facteurs favorables à l'exploitation des chaînes de valeur	13
Chapitre 2. Relation entre industrie et chaînes de valeur : le cas burkinabé	15
2.1. Programmes d'industrialisation au Burkina Faso	15
2.1.1. Avant les programmes d'ajustements structurels	15
2.1.2. Après les programmes d'ajustements structurels	16
2.2. Situation actuelle de l'industrie et impacts sur l'exploitation des chaînes de valeur	17
2.2.1. État des lieux du secteur industriel burkinabé	17
2.2.2. Impacts sur les chaînes de valeur	22
Partie II. Relancer les chaînes de valeur par l'intégration régionale	24
Chapitre 3. L'impact de l'intégration régionale sur le secteur industriel	24
3.1. Effets théoriques et empirique de l'intégration régionale	24
3.1.1. Les objectifs de l'intégration régionale	24
3.1.2. Les résultats attendus	24
3.1.3. Les insuffisances issues de l'intégration régionale	25
3.1.4. Les critiques sur le processus d'intégration régionale	26
3.2. Politiques économiques : Programme Économique Régional (PER) de l'UEMOA	28
3.2.1. Présentation du Programme Économique Régional (PER)	28
3.2.2. Évaluation et impacts du Programme Économique Régional (PER)	28
Chapitre 4. Étude de cas : l'industrie du beurre de karité et la chaîne de valeur	30
4.1. Caractéristiques, état des lieux et chaînes de valeur	30
4.1.1. Présentation de la filière et des acteurs	30
4.1.2. Analyse du secteur karité et chaîne de valeur	34

4.2. Politiques de promotion des chaînes de valeur	36
4.2.1. Programme régional de développement industriel et de promotion du secteur privé de l'UEMOA	36
4.2.2. Programme de restructuration et de mise à niveau de l'industrie de l'État burkinabé	38
Conclusion	39
Bibliographie	41
Annexes	45
Table des matières	54